

2015

Rapport annuel et États financiers

R e l i o n s
n o s p a y s



ati | aca

African Trade Insurance Agency
Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique



TABLE DES MATIÈRES

APERÇU

- 6 Message du Président de l'Assemblée Générale
- 8 Message du Président du Conseil d'Administration
- 10 Message du Directeur Général
- 12 Partenariats et activités

EXAMEN DES ACTIVITÉS ET DE LA DIRECTION

- 16 Entrevue avec le Directeur de la souscription
- 20 Impact de l'ACA
- 22 Projets soutenus en 2015
- 24 **Rapport de gestion**

ÉTATS FINANCIERS

- 32 Rapport des Administrateurs
- 33 Rapport des Commissaires aux comptes
- 36 États financiers annuels
- 40 Notes aux états financiers

INFORMATION SUR L'ACA

- 70 Gouvernance
- 71 Membres et actionnaires actuels
- 72 Conseil d'administration
- 74 Produits

- Nous aidons à renforcer les liens entre les pays africains
- Nous leur donnons les outils nécessaires pour couvrir les risques commerciaux et les risques liés aux investissements
- Nous supprimons ainsi les obstacles qui les empêchent de faire des affaires entre eux

CHIFFRES CLÉS

Volume d'affaires soutenues

21,5 milliards de dollars **(+ 26%)**

Transactions commerciales et investissements assurés
(couverture brute)

1,7 milliard de dollars **(+ 34%)**

Primes émises brutes

23 millions de dollars **(+ 36%)**

Capital

182,8 millions de dollars **(+ 0,5%)**

Bénéfice

4,7 millions de dollars **(+ 36%)**

Notation (S&P)

A/Stable **(8 années consécutives)**

FAITS MARQUANTS

- La République Démocratique du Congo (RDC) devient le premier pays africain à offrir aux banques un allègement des besoins en capital pour les transactions soutenues par l'ACA
- La Banque Africaine de Développement accorde un financement total 30 millions de dollars à de nouveaux États membres et à un État membre existant pour financer leur contribution au capital de l'ACA
- Atradius signe un protocole d'entente avec l'ACA
- La Banque Européenne d'Investissement lance la mise en place d'une subvention d'aide technique, pour aider l'ACA à devenir un centre d'excellence en souscription dans le secteur de l'énergie
- Avec le soutien du Conseil d'Administration, l'ACA remanie son cadre de gestion de risque de souscription et crée un système plus solide qui permettra de mieux répondre à la croissance attendue



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Renforcer les liens entre les pays africains devrait être le mot d'ordre pour les rapprocher. Nous avons une histoire commune, et nous avons presque tous un désir commun voir notre continent prendre son essor sur les plans économique et social. Cependant, afin de développer les relations entre les pays, nous devons d'abord abolir les murs qui nous séparent depuis trop longtemps, sous diverses formes: obstacles au commerce, conflits frontaliers, lois qui nous divisent et qui finissent par isoler nos économies. En nous concentrant plutôt sur nos objectifs communs et sur ce qui nous rapproche, nous pourrions accomplir de grandes choses.

Profitez de l'environnement actuel pour corriger le tir et modifier notre approche dans la construction du continent. En s'appuyant trop sur les commodités qui souffrent de la baisse des cours – en particulier le pétrole, et en restant dépendant des pays extérieurs, nous nous entraînons vers un avenir incertain au-delà de notre contrôle. Or, nous disposons déjà d'une bonne partie des éléments nécessaires pour changer le cours de l'histoire: les ressources, le savoir-faire et la détermination. Ce qui nous manque, c'est une consolidation de façon appropriée de ces éléments essentiels.

Il est temps pour nous de réaliser ce que le monde sait déjà: l'Afrique est en demande. Les investissements directs étrangers (IDE) sur le continent ont atteint un montant record de 60 milliards de dollars, soit cinq fois son niveau de 2000. Les investissements intra-africains ont aussi augmenté. Au cours de la dernière décennie, les investisseurs ont presque triplé leur part de projets dans les IDE en

Afrique, qui est passée de 8% à 22,8% entre 2003 et 2013. Plusieurs facteurs nous rendent attractifs aux investisseurs: un milliard de consommateurs potentiels dont le niveau d'éducation a atteint un niveau sans précédent, une classe moyenne solide, des opportunités d'investissement dans des secteurs en essor comme les services financiers, la construction, l'énergie et le secteur de la manufacture – qui ensemble représentent 50% de l'IDE de la Chine en Afrique.

Le monde entier profite des débouchés qu'offrent nos économies. C'est à nous maintenant de faire de même. Commençons par créer des marchés internes viables pour nos produits. L'ACA nous propose un plan pour y parvenir. Les produits qu'elle offre aident à créer un climat de confiance. Le soutien de l'ACA, nous permet de financer plus facilement nos projets et d'attirer plus d'investissements en éliminant les risques de non-paiement et d'investissement. Cette approche, si tous nos pays l'adoptent, nous rendra plus compétitifs au niveau mondial.

Le soutien de l'ACA garantira le succès d'initiatives régionales comme le Traité Continental de Libre-Échange de l'Union africaine et le Marché unique du transport aérien, qui doivent prendre effet en 2017. Comprendre notre valeur sera la première étape qui nous permettra d'exploiter les débouchés présents dans nos propres communautés. Le véritable développement commence chez nous, avec l'appui de partenaires régionaux comme l'ACA, qui nous aident à réaliser le rêve d'une Afrique forte et durable.

“

Le monde entier profite des débouchés qu'offrent nos économies. C'est à nous maintenant de faire de même. Commençons par créer des marchés internes viables pour nos produits. L'ACA nous propose un plan pour y parvenir.

L'honorable Christopher Mvunga
Vice-Ministre aux Finances, Zambie



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2015 a été marquée par de difficultés économiques mondiales, notamment l'effondrement des cours des produits de base – en particulier ceux du pétrole – qui a affaibli les devises mondiales et le ralentissement économique en Chine dont l'effet s'est répercuté sur les pays africains qui dépendent des exportations de produits de base. Ce contexte a aussi entraîné une détérioration considérable des indicateurs macro-économiques dans un certain nombre d'économies africaines, dont celles des États membres de l'ACA. Cependant, des signes encourageants se profilent, laissant croire que les économies africaines se remettront de ces turbulences et sauront naviguer à travers le ralentissement mondial.

L'ACA continue à fournir des outils de mitigation de risque, qui sont d'autant plus indispensables dans cet environnement économique en soutenant des transactions sur certains de ses marchés considérés plus difficiles. Pour ce faire, l'ACA est entré en partenariat avec des prêteurs privés afin de fournir des outils de gestion de risque adéquats, assurant ainsi la continuité des activités de commerce et d'investissement.

En termes de performance commerciale, l'ACA a de nouveau dépassé ses attentes en 2015. L'ACA a surpassé tous ses objectifs financiers. Notre performance remarquable de 2015 démontre le rôle clé que joue l'ACA pour aider ses États membres à attirer plus d'investissements et à développer les échanges commerciaux.

Parmi les chiffres clés de l'année écoulée, il faut souligner la hausse de 36% des primes émises brutes, et de 89% du bénéfice technique. Ces résultats, qui ont été stimulés par l'expansion des affaires en provenance des banques commerciales, des compagnies étrangères, des organismes multilatéraux et des courtiers internationaux, soulignent un point essentiel: l'ACA renforce sa réputation internationale tout en devenant

un fournisseur reconnu de solutions de gestion de risques pour les transactions commerciales et les investissements dans ses États membres. C'est un message réellement important comme l'ACA progresse vers l'élargissement de ses membres.

La décision de la Banque Africaine de Développement de financer l'adhésion de deux nouveaux pays, la Côte d'Ivoire et l'Éthiopie, est aussi un signal fort pour les pays ayant exprimé un intérêt pour l'ACA. Nous redoublerons d'efforts pour aider ces pays à satisfaire les critères d'adhésion.

Pour appuyer les efforts d'expansion future de l'ACA, le Comité des risques du Conseil d'Administration a entrepris une réévaluation complète du cadre de gestion des risques de souscription, afin de mieux répondre aux besoins du marché tout en assurant une croissance prudente. Cette démarche répond aussi bien à la tolérance au risque de l'ACA ainsi qu'à la hausse de la demande de ses divers produits.

Au cours de l'année qui vient, tandis que les gouvernements de nos États membres prendront des mesures pour freiner l'impact du ralentissement économique mondial et de la lente reprise des cours des produits de base, l'ACA continuera d'accompagner chacun de ses États membres en soutenant les entités privées et souveraines là où la capacité de couverture et l'appétence pour le risque sont limitées. Elle garantira ainsi le maintien des flux d'investissements dans un contexte actuel difficile. L'économie mondiale reste très vulnérable et les prévisions de croissance pour 2016 ont été réduites à 3,4%, alors que les projections antérieures étaient de 3,6%.

L'ACA connaîtra certes de nombreuses réussites en 2016, mais elle devra aussi relever des défis. Nous sommes résolu à surmonter les obstacles et à poursuivre notre mandat, qui est de soutenir les entreprises et de manière générale le

processus de développement économique de nos États membres.



La décision de la Banque Africaine de Développement de financer l'adhésion de deux nouveaux pays, la Côte d'Ivoire et l'Éthiopie, est aussi un signal fort pour les pays ayant exprimé un intérêt pour l'ACA.

Israel L. Kamuzora
Président du Conseil d'Administration



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le mot «vision» résume le mieux nos réalisations de 2015. Pourquoi ? Parce que 2015 a été l'année où nous avons pu observer un changement réel dans notre orientation. Nous avons décroché plusieurs prix internationaux et recruté de nouveaux membres institutionnels – tout en maintenant notre notation 'A' de Standard & Poor's.

Comme un grand navire, nous avons élargi les horizons de l'ACA. Nos réalisations ont retenu l'attention de partenaires internationaux et ont permis de gagner le respect de nos parties prenantes qui, à leur tour, ont influencé notre vision. C'est ce qui nous a poussés à délibérément prendre de recul, pour faire le point et déterminer qui nous sommes et ce que sera notre orientation future. C'est un moment décisif pour nous et nous devons prendre les bonnes décisions.

L'ACA se trouve à la croisée des chemins. Nous avons l'occasion de nous réinventer. Nous sommes sur le point de créer un centre d'excellence en souscription pour le secteur de l'énergie, de devenir le premier recours pour les investisseurs en Afrique, un centre d'information et un outil de mitigation de risque pour quiconque désire opérer sur le continent africain.

Afin de pouvoir mieux répartir nos risques géographiquement, nous continuerons notre campagne de recrutement de membres dans la région de la CEDEAO alors que nous accueillons la Côte d'Ivoire, qui devrait être le deuxième État de la région à adhérer à l'ACA en 2016. Nous comptons également maintenir notre rentabilité pour que nos actionnaires bénéficient d'un rendement intéressant sur leurs investissements. Dans un même ordre d'idées, nous continuerons

nos recherches pour créer de nouveaux produits adaptés aux besoins de nos clients.

En poursuivant l'ascension de l'ACA nous nous pencherons l'an prochain, sur notre stratégie organisationnelle afin de pouvoir saisir les nombreuses opportunités qui s'annoncent et de relever les défis futurs. Cela nous permettra également d'établir des assises solides pour l'avenir.

Et comme toujours, à l'aube de ce nouveau voyage, nos préoccupations centrales resteront nos clients ainsi que nos autres parties prenantes. Bien cerner leurs besoins et savoir les satisfaire seront les piliers de notre stratégie. Si nous devons remettre en cause ce que nous avons déjà fait, nous le ferons. Si nous devons refaçonner la manière dont nous faisons les choses, nous le ferons. Nous nous emploierons principalement à créer une expérience mémorable pour nos clients, une expérience axée sur leurs objectifs.

Cette démarche devrait nous aider à remettre l'accent sur l'essentiel. Dans ce contexte, une de nos grandes priorités consistera à renforcer nos relations avec nos gouvernements membres pour qu'ils maîtrisent bien notre mandat et leurs responsabilités en tant que partenaires, telles que stipulées dans les conventions de participation.

Sans ces points d'attache, l'ACA serait à la dérive et ne pourrait accomplir de son mandat, puisque les États membres sont notre raison d'être. En gardant cette notion à l'esprit, le renforcement de ces relations deviendra la force motrice d'une nouvelle organisation plus réactive.



...nos préoccupations centrales resteront nos clients... Si nous devons refaçonner la manière dont nous faisons les choses, nous le ferons. Nous nous emploierons principalement à créer une expérience mémorable... axée sur leurs objectifs.

George Otieno
Directeur Général

PARTENARIATS ET ACTIVITÉS

Initiatives de sensibilisation 2015

“ Les banques internationales et locales restent au cœur des initiatives ciblées.

MARKETING INTENSIFIÉ



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

La RDC a été le premier pays africain à annoncer un allègement des besoins en capital de 50% pour toute transaction couverte par l'assurance-crédit de l'ACA.



KENYA

L'ACA, en partenariat avec la NIC Bank a organisé un événement ciblant les PME. L'ACA est aussi entré en partenariat avec d'autres banques de moyenne ou grande envergure qui ont annoncé leur participation à la couverture portefeuille dédiée aux produits bancaires afin de supporter les PME.



MALAWI

Le Président de l'Association des Banques du Malawi, Mishek Esau, a annoncé au cours d'un atelier pour banquiers qui a eu lieu à Lilongwe, que les banques peuvent bénéficier d'un allègement des besoins en capital pour les transactions couvertes par l'ACA.

PARTENARIATS ET ACTIVITÉS

Initiatives de sensibilisation 2015

“ Nous renforçons les capacités et faisons connaître les avantages des produits d'atténuation de risques afin de créer des économies plus compétitives.

FORMATION MENÉES PAR L'ACA



AMBASSEADEURS AFRICAINS

Les ambassadeurs africains en poste au Kenya ont assisté à un exposé sur l'ACA et ses avantages. La séance visait à contribuer aux efforts d'élargissement des membres et de renforcement des relations avec les États membres.



UNION DE BERNE

Au cours d'un atelier pilote à l'intention des banques, Abbey Sturrock, représentante du Secrétariat de l'Union de Berne, a fait un exposé sur les outils disponibles auprès des institutions financières multilatérales, des organismes de crédit à l'exportation et de l'IFC.



FORMATION EUROMONEY

En partenariat avec Euromoney, l'ACA a proposé une formation à des participants de toute l'Afrique sur la gestion du crédit commercial et des risques politiques.



SOUSCRIPTEURS DU LLOYDS OF LONDON

Des souscripteurs du marché du Lloyds-basé à Londres se sont retrouvés à Nairobi pour participer à une réunion et à une séance de formation de deux jours sur les produits de l'ACA et les évaluations des risques-pays.

PARTENARIATS ET ACTIVITÉS

Initiatives de sensibilisation 2015

“ La Banque Africaine de Développement accorde un prêt de 22,5 millions de dollars à la Côte d'Ivoire et à l'Éthiopie pour financer leur adhésion à l'ACA.

INFORMATION SUR L'ADHESION



ÉTHIOPIE

Le représentant du Ministre des Finances, Semere Tesfaye, a fait un exposé lors d'un atelier tenu à Addis Abeba pour sensibiliser le monde des affaires aux avantages que présente l'adhésion de l'Éthiopie à l'ACA.



CEDEAO

Formé de représentants de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'ACA ainsi que d'experts techniques, le Comité de mise en œuvre du projet s'est réuni à Nairobi pour discuter de la feuille de route pour l'adhésion des États membres du bloc ouest-africain à l'ACA.



SWAZILAND

L'équipe de l'ACA en compagnie de Son Excellence Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier Ministre du Swaziland, et de ses collègues, photographiés après une présentation au Parlement.

PARTENARIATS ET ACTIVITÉS

Initiatives de sensibilisation 2015

“ L'Assemblée Générale, qui a accueilli S. E. William Ruto à titre de conférencier principal, a attiré des États membres potentiels et des dirigeants du monde des affaires.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ACA



KENYA

Le Vice-Président du Kenya, Son Excellence William Ruto (3e à partir de la gauche) a souligné l'importance de l'ACA pour aider les économies africaines à réaliser leur plein potentiel.



ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR DE LA SOUSCRIPTION

Créer un centre d'excellence dans le secteur de l'énergie en Afrique

En 2015, l'équipe de souscription de l'ACA a encore une fois surpassé ses objectifs tout en faisant preuve de flexibilité pour réagir aux demandes des clients. Ayant atteint des profits records, c'est désormais une machine bien rodée sous la direction de Jef Vincent. Depuis l'arrivée de Jef à l'ACA en 2011, le modèle d'affaires a été remodelé afin d'avoir un portefeuille plus équilibré entre les risques politiques et les risques commerciaux, et pour mettre en une politique de gestion des risques mieux alignée sur la stratégie de croissance. Nous nous sommes entretenus avec Jef pour savoir quels moteurs de croissance ont tiré les activités en 2015.

Parlons tout d'abord des chiffres impressionnants de cette année (hausse de 36% des primes brutes et de 36% du bénéfice). Qu'est-ce qui a tiré cette croissance et, à votre avis, quelles tendances pourraient contribuer à la croissance future des activités de l'ACA ?

Nous avons trois types de polices. Premièrement, les opérations ponctuelles, qui ne sont pas renouvelées - exemples types : les prêts et les cautions. Deuxièmement, les polices et les transactions pluriannuelles qui peuvent être renouvelées chaque année. Troisièmement, les polices qui font l'objet de renouvellements automatiques, à moins que l'une des parties décide de les résilier. C'est le cas des polices « Whole Turnover » qui couvrent l'ensemble du portefeuille de comptes clients d'une entreprise.

Les deux derniers types de polices permettent de bâtir un portefeuille plus stable, qui peut être renouvelé chaque année. Ces polices connaissent un essor énorme depuis

quelques années. Par exemple, en 2015, un tiers seulement de notre revenu a été tiré de nouvelles affaires, les deux autres tiers provenant d'activités récurrentes de 2014. C'est un modèle d'affaires vraiment durable, qui protège l'ACA d'une volatilité excessive.

Au fil des ans, nous avons aussi rehaussé notre visibilité et notre crédibilité. Nous avons maintenant des antécédents solides quant aux règlements des sinistres, tout en restant rentables et en conservant notre notation de crédit. Un autre facteur important est notre équipe de professionnels, qui réalise ce qu'elle promet, comprend les risques, et contribue à la recherche de solutions pour nos clients. Ces éléments nous ont aidés à forger notre réputation de chef de file en matière d'atténuation des risques sur le marché.

En raison du marketing stratégique et d'une clientèle de proximité, les activités de l'ACA sont de plus en plus tirées par les banques commerciales et les multilatérales. Quel effet cela a-t-il eu sur les activités ?

L'impact de la part croissante des banques commerciales et multilatérales est visible. Nous le voyons nettement dans la hausse des transactions le dernier mois de chaque trimestre, et encore plus au dernier trimestre de l'année. Les banques préparent leurs bilans, qui sont examinés par leurs régulateurs et les agences de notation. Elles estiment que nos produits d'assurance sont un moyen plus efficace et rentable pour réduire à la fois les risques et la concentration du risque que, disons, de vendre à perte une partie de leur portefeuille de prêts.



Le secteur de l'énergie est fascinant. Je suis persuadé que le capital existe, mais le plus gros défi est de surmonter les obstacles au lancement d'un projet énergétique.

Jef Vincent
Directeur de la Souscription

ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR DE LA SOUSCRIPTION

Travailler avec les banques nous a donné un avantage supplémentaire en affaires. Nous devenons encore plus flexibles. Par exemple, nous avons dû adapter nos polices, et nous travaillons en étroite collaboration avec les banques qui désirent obtenir un allègement des besoins en capital pour les transactions assurées par l'ACA afin de pouvoir respecter les accords de Bâle. C'est un apprentissage pour nous, mais nous avons jusqu'ici toujours trouvé des solutions acceptables pour toutes les parties.

Une de vos principales réalisations a été l'expansion du portefeuille risques commerciaux de l'ACA. Parlez-nous de ce produit et de ses perspectives, pas simplement pour l'ACA mais aussi pour la croissance sur le continent.

En 2015, l'assurance des risques commerciaux a représenté plus de 40% de nos expositions nettes, contre 20 % il y a cinq ans. La plupart de ces activités représentent du crédit commercial. L'initiative de développement de ce produit est venue de nos États membres, par l'entremise du Conseil d'Administration et d'autres intervenants.

Ils perçoivent l'accès au crédit comme étant essentiel pour les économies africaines et l'assurance-crédit est un des moyens d'encourager les banques et les fournisseurs à accorder du crédit. En guise de réponse, nous avons adapté nos produits existants pour qu'ils répondent mieux aux besoins et aux particularités du marché africain.

Un des besoins de nos marchés que nous avons intégré dans nos polices est celui de mieux servir les PME. Pour ce faire, nous avons développé de nouveaux produits visant à couvrir les petites transactions

des banques locales, comme les prêts, les lettres de crédit, les garanties et les cautions, sans augmenter indûment la charge de travail. Nous avons aussi appuyé le développement de l'affacturage et de l'escompte de factures parce que c'est un des rares outils de notre gamme de produits qui permet de soutenir les PME. Au cours des trois dernières années, les banques et les compagnies ont adopté ces produits, qui je crois, ont un bel avenir.

Pour l'ACA, cette attention a des répercussions pratiques. Les transactions de risques de crédit exigent des ressources plus importantes, assorties de rendements plus faibles, et comportent une plus forte probabilité de sinistres. Pour réussir, une société doit s'engager sur le long terme. Par exemple, le nombre de limites de crédit actives est passé de 100 il y a cinq ans à presque 1 000 aujourd'hui. L'évaluation du crédit et la gestion des engagements actuels demandent plus de temps, ce qui a entraîné plus de travail pour notre équipe de crédit.

Malgré ces défis, cette activité nous permet d'avoir plus d'impact, car elle nous rapproche d'un plus grand nombre d'entreprises et nous aide à asseoir notre réputation comme assureur fiable et à l'écoute des clients.

L'ACA se positionne de plus en plus comme centre d'excellence, non seulement dans le risque africain mais aussi dans le secteur énergétique. Quelles sont les perspectives dans ce secteur pour le développement des affaires, et quelle est la stratégie de l'ACA ?

Le secteur énergétique est fascinant. D'un côté, les besoins sont considérables et de l'autre, l'investissement en capital nécessaire l'est aussi. Je suis persuadé

que le capital existe, mais le plus gros défi est de surmonter les obstacles au lancement d'un projet énergétique. Parmi ces obstacles, je peux citer le manque de coordination entre les agences gouvernementales impliquées dans la production, la transmission et la distribution de l'énergie, la solvabilité de nombreux intermédiaires contrôlés par les gouvernements, la gestion des questions soulevées par les effets environnementaux et sociaux, et la gouvernance d'entreprise. Du coup, de nombreux projets sont voués à l'échec, ou subissent des retards considérables qui affectent leur viabilité financière.

Il s'agit d'un travail très différent de celui d'assurer un prêt bancaire à un Ministère des Finances. Nous perfectionnons nos compétences dans le secteur afin de pouvoir se positionner comme facilitateur de projets énergétiques.

La Banque Européenne d'Investissement nous a heureusement offert un appui solide, sous forme d'une subvention qui nous aide à développer nos expertises dans ce domaine. Ces deux dernières années, nous avons appris « sur le tas » et avons acquis plus de confiance, ce qui nous a permis d'assurer de grands projets, notamment la ferme éolienne du Lac Turkana et quelques autres.

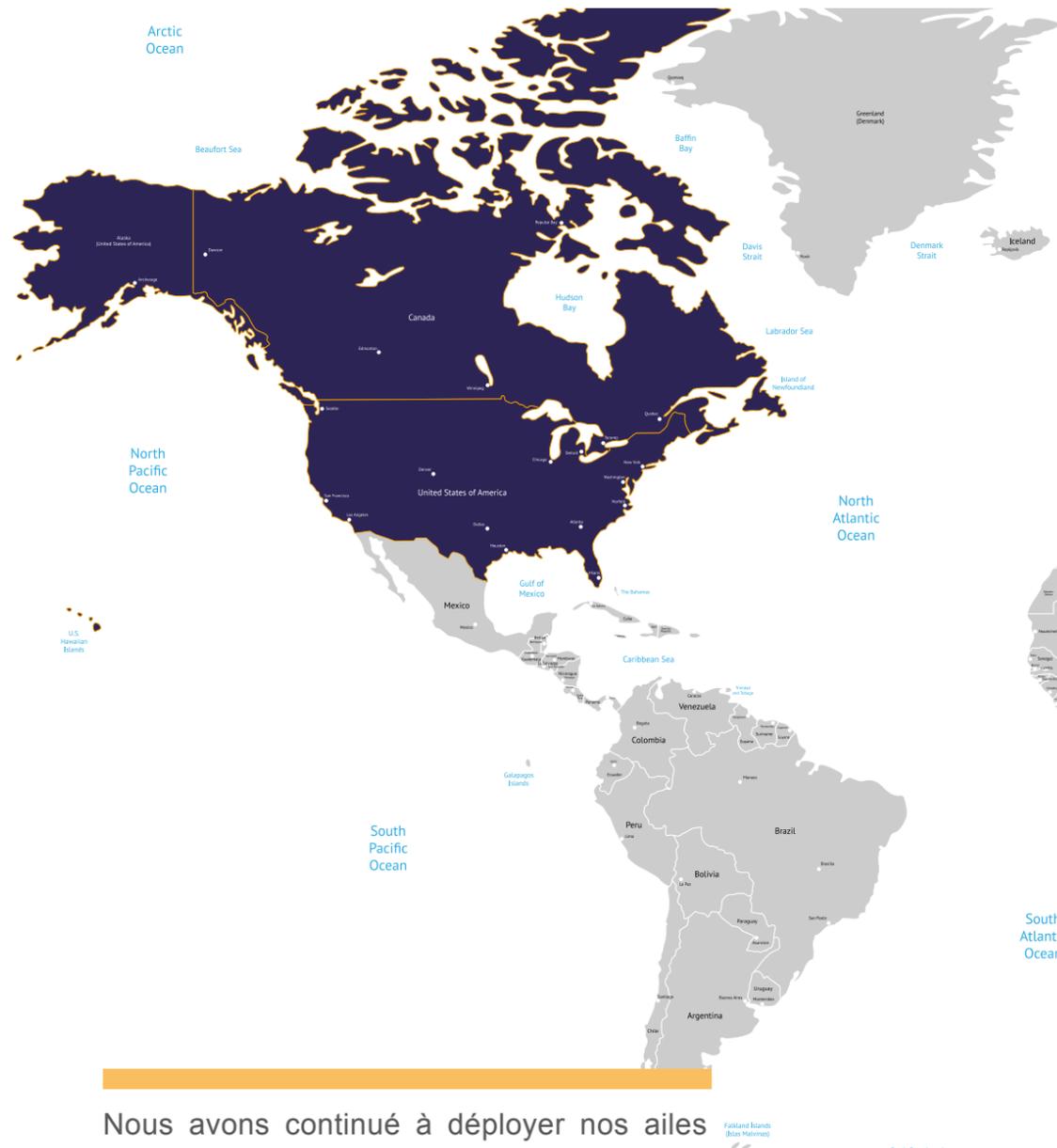
La phase suivante de notre développement est en cours avec la création de partenariats stratégiques, en collaboration avec des institutions financières de développement (IFD), des groupes de réflexion, des assureurs et des réassureurs actifs dans le domaine. L'élan actuel devrait nous permettre de devenir un centre d'expertise.



L'ACA SUR LE TERRAIN

L'impact de l'ACA se fait ressentir dans de nombreux secteurs. De la construction de routes à la culture de fleurs, en passant par l'énergie géothermique, son soutien contribue à créer des emplois et à augmenter les investissements dans ses États membres. Sur la photo : un projet soutenu par l'ACA dans le secteur de la construction au Kenya. L'impact est tangible.

IMPACT DE L'ACA



Nous avons continué à déployer nos ailes en 2015, en augmentant la couverture dans plus de pays. À ce jour, nos produits ont eu un impact sur des entreprises et des investisseurs sur presque tous les continents.

IMPACT DE L'ACA

L'ACA EST PRÊTE À JOUER UN RÔLE CLÉ DANS LA TRANSFORMATION DE L'ACCÈS À L'ÉNERGIE EN AFRIQUE

Le déficit énergétique en Afrique sub-saharienne empêche le continent de réaliser son plein potentiel. Aujourd'hui, les deux-tiers de la population, soit 600 millions de personnes, n'ont pas accès à l'électricité, et 730 millions utilisent des combustibles solides nuisibles. L'impact économique se fait aussi sentir, car plus de 30 États africains sont aux prises avec des pannes de courant et des interruptions de service qui représentent, en ventes perdues et en équipements endommagés, environ 6% du chiffre d'affaires des entreprises formelles, et 16% de celui des entreprises informelles, et une réduction de près de 4 points de pourcentage des taux de croissance des PIB annuels par habitant.

La solution paraît évidente : proposer des options d'énergies propres, et donner l'accès à plus de gens, mais de nombreux obstacles nous empêchent de le faire. Cherchant à soutenir au mieux ses États membres dans ce domaine essentiel, l'ACA en collaboration avec plusieurs partenaires, dont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque Africaine de Développement, est très au centre des initiatives visant à assurer la réussite de projets d'énergie durable en Afrique, dont le démarrage est prévu l'an prochain ou l'année suivante.

SÉLECTION DE PROJETS SOUTENUS EN 2015

Pays de risque	Projet	Pays investisseur	Valeur de la transaction (M USD)	Secteur et produit	Domaine prioritaire
Bénin	Fourniture d'engrais au gouvernement	Afrique du Sud	6,5	Agriculture et agroalimentaire Risque politique	Investissement
	Importations de riz	Suisse	0,5	Agriculture et agroalimentaire Risque de crédit	Commerce
Burundi	Infrastructures physiques	Kenya et Royaume-Uni	1,6	Services financiers Réassurance – Violence politique, Terrorisme et Sabotage	Investissement
République Démocratique du Congo (RDC)	Facilité de financement pré-exportation pour l'extraction de cathodes de cuivre	Royaume-Uni	110,0	Industries extractives Risque de crédit	Investissement
	Garanties de restitution d'acompte et d'exécution	RDC	1,6	Infrastructures (routes et ponts) Risque de crédit	Commerce
Kenya	Facilité d'escompte de factures pour aider des hôpitaux à importer du matériel médical et à l'entretenir	Afrique du Sud	78,0	Services (soins de santé et médicaux) Risque politique	Investissement
Kenya et Zambie	Fourniture d'acier et d'autres matériaux de construction	Kenya	48,5	Ingénierie et construction Risque de crédit	Commerce
Madagascar	Fourniture de matériel de fabrication	Italie	2,5	Agriculture et agroalimentaire Réassurance – Risque de crédit	Investissement
	Fourniture, installation et mise en service de radiocommunications numériques à micro-ondes	Japon et Afrique du Sud	2,1	Télécommunications et informatique Risque de crédit	Commerce
Malawi	Prêt pour la construction d'un centre commercial	Organisme multilatéral	5,0	Ingénierie et construction Risque politique	Investissement
	Facilité de crédit pour des récoltes destinées à l'exportation	Malawi	110,0	Agriculture et agroalimentaire Risque de crédit	Commerce

SÉLECTION DE PROJETS SOUTENUS EN 2015

Pays de risque	Projet	Pays investisseur	Valeur de la transaction (M USD)	Secteur et produit	Domaine prioritaire
Rwanda	Construction d'unités d'habitation	Organisme multilatéral	6,6	Ingénierie et construction Risque de crédit	Investissement
	Implantation d'un réseau sans fil 4G/LTE	Corée du Sud	65,0	Télécommunications et informatique Risque politique	Commerce
Tanzanie	Facilité de crédit pour PME et microentreprises	Organisme multilatéral	20,0	Services financiers Risque de crédit	Investissement
Tanzanie (et Kenya)	Fourniture de produits chimiques pour l'industrie des plastiques	Kenya	13,0	Fabrication Risque de crédit	Commerce
Ouganda	Garanties de cautions et indemnités	Ouganda	3,5	Ingénierie et construction Risque de crédit	Investissement
	Appel d'offres et fournitures médicales	Ouganda	0,3	Services (soins de santé et médicaux) Risque de crédit	Commerce
Zambie	Escompte de certificats de paiements provisoires pour des contrats de construction de routes	Zambie	50,5	Infrastructure Risque politique	Investissement
	Facilité de prêt renouvelable à court terme pour l'achat de produits agricoles	Zambie	4,0	Agriculture et agroalimentaire Risque de crédit	Commerce



RAPPORT DE GESTION

De gauche à droite

Toavina Ramamonjisoa, Directeur financier

Toavina a été nommée au poste de Directeur financier en 2011. Elle gère les investissements ainsi que les activités financières de l'ACA.

Joseph (Jef) Vincent, Directeur de la souscription

Jef, nommé en 2011, avec pour responsabilité principale de développer l'activité de l'ACA.

Cyprien Sakubu, Directeur des Relations avec les investisseurs

Cyprien a été nommé en 2002 avec pour mission d'assurer la liaison entre le Conseil d'Administration et les investisseurs et d'augmenter le nombre d'actionnaires et d'États membres.

George Otieno, Directeur général

George a été nommé à ce poste en 2010 pour diriger la stratégie d'expansion de l'ACA ainsi que ses opérations.



En cinq ans, nous avons constitué de remarquables antécédents. Nous avons doublé notre volume d'affaires, nous avons enregistré une tendance positive en matière de règlements de sinistres, et nous sommes passés d'une situation de perte à une situation de profit.

RAPPORT DE GESTION

FAITS MARQUANTS

- Une croissance accompagnée de contrôles rigoureux des coûts
- Une solide performance des produits risques commerciaux mettant en évidence la demande en provenance du secteur financier
- Des revenus de placements qui continuent à bien performer
- Un nombre record de sinistres déclarés et réglés

En 2015, nous avons écrit un nouveau chapitre de notre histoire, basé sur la croissance et sur la solide réputation acquise dans l'industrie. Un de nos objectifs a été d'étendre nos activités sur l'échiquier mondial, où nous avons pu faire concurrence aux acteurs internationaux de l'industrie et créer des partenariats avec eux.

Notre position est stable, les dépenses et les sinistres de l'ACA sont bien équilibrés par rapport à ses primes nettes, résultant ainsi à une réduction significative de son ratio combiné. Ceci s'explique par deux facteurs principaux :

1. Le développement rapide de notre activité

Au cours des cinq dernières années, le portefeuille de l'ACA a doublé, passant de 10 millions à 23 millions de dollars entre 2011 et 2015. Ce résultat est attribuable à un marketing plus dynamique, l'adaptation de nos produits en fonction de la demande du marché, l'attention portée aux besoins des banques et la création de partenariats avec celles-ci - les banques représentent maintenant la majorité de notre clientèle - pour aider plus d'entreprises, ainsi que nos efforts conscients pour améliorer notre réactivité.

2. Le contrôle efficace des coûts

Nous nous sommes efforcés d'établir un équilibre entre la maîtrise des dépenses et l'approbation de certains frais liés

aux secteurs stratégiques du marketing et de l'expansion des marchés. Des mesures rigoureuses de contrôle des coûts ont permis de réduire le ratio des coûts, qui est passé de 142% en 2011 à 50% en 2015.

En outre, nous avons assisté à une hausse graduelle du revenu financier. Malgré la faiblesse persistante des taux d'intérêt, les produits nets de placement ont augmenté de 145% au cours des cinq dernières années. D'autres facteurs ont également contribué à l'amélioration du résultat net de l'ACA, notamment la mise en place d'un nouveau traité de réassurance en excédent de plein.

Nous avons aussi continué d'affermir notre réputation dans l'industrie en créant des antécédents stables de règlements de sinistres. Tout comme pour d'autres compagnies, notre sinistralité est alignée sur la croissance de nos activités. Et avec le renforcement de notre expertise dans le domaine de l'énergie durable conjugué avec l'expansion de notre portefeuille de risques commerciaux, nous nous attendons à ce que cette trajectoire se poursuive. D'autres fondamentaux sont en place - un contrôle efficace des coûts, des lignes directrices en matière de gestion des risques, une capitalisation solide et une stratégie de pénétration sur d'autres marchés africains - et nous donnent confiance dans notre capacité à respecter nos obligations de paiement.

RAPPORT DE GESTION

RÉALISATIONS

RESULTAT NET (EN MILLIONS D'USD)



“ En 2015, l'augmentation de 36% du profit reflète la tendance soutenue de l'amélioration de la rentabilité.

RÉSULTAT TECHNIQUE NET (EN MILLIONS D'USD)



“ La hausse rapide en cinq ans est le résultat de l'expansion du portefeuille, qui a doublé au cours des cinq dernières années.

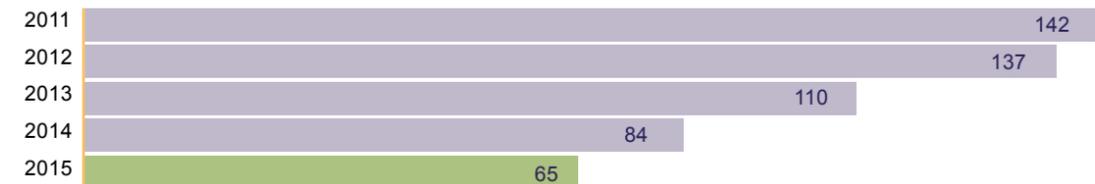
RAPPORT DE GESTION

PRIMES ACQUISES NETTES (EN MILLIONS D'USD)



“ La croissance s'explique par un bond de 63% des demandes en provenance des banques commerciales

RATIO COMBINÉ SUR LES PRIMES ACQUISES NETTES (%)



“ Depuis 2014, le ratio combiné de l'ACA a égalisé, si ce n'est dépassé ceux des plus grands acteurs de l'assurance-crédit dans le monde.

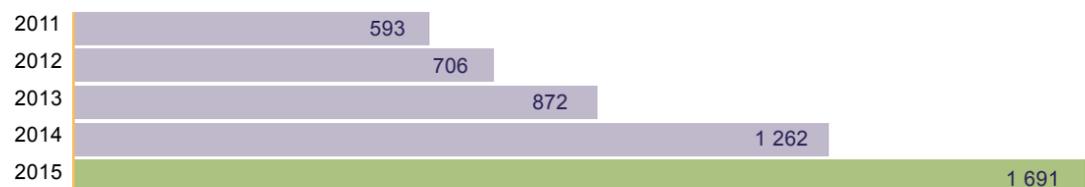
SINISTRES NETS PAYÉS (EN MILLIONS D'USD)



“ Notre cherchons à renforcer nos relations avec les gouvernements de nos pays membres afin d'obtenir un dénouement plus rapide et satisfaisant en cas de sinistres.

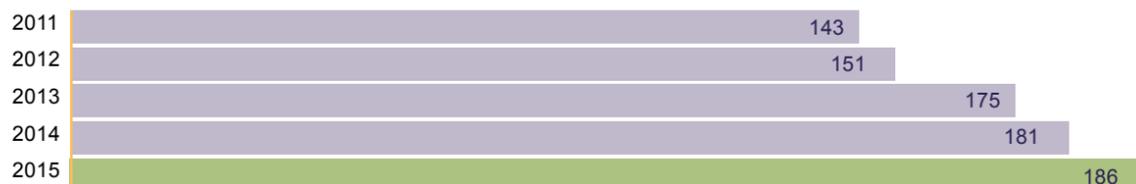
RAPPORT DE GESTION

EXPOSITIONS BRUTES (EN MILLIONS D'USD)



“ Avec ses engagements de 1,7 milliard de dollars, l'ACA continue d'être un partenaire solide pour ses États membres et ses clients internationaux.

CROISSANCE DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS D'USD)

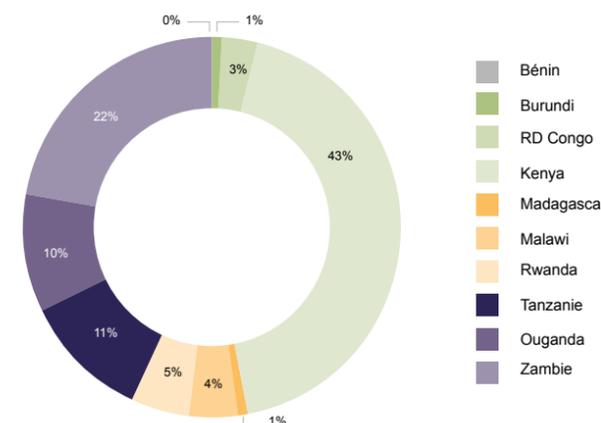


“ Les nouveaux accords de financement conclus en 2015 devraient entraîner une forte hausse des fonds propres en 2016 et favoriser la croissance de l'ACA.

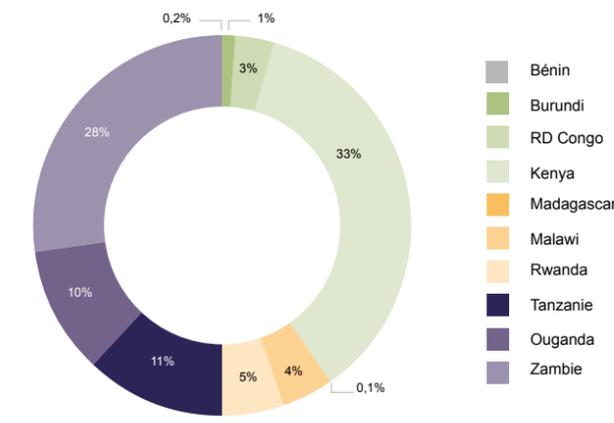
PORTEFEUILLE DE RISQUE

“ En 2015, nous avons amélioré notre cadre de gestion des risques, et les résultats sont déjà tangibles: une distribution plus équilibrée des activités parmi nos États membres, et la capacité d'augmenter notre rétention sur les bons risques.

PORTEFEUILLE 2014 - PERFORMANCE PAR PAYS (PRIMES ÉMISES) (%)



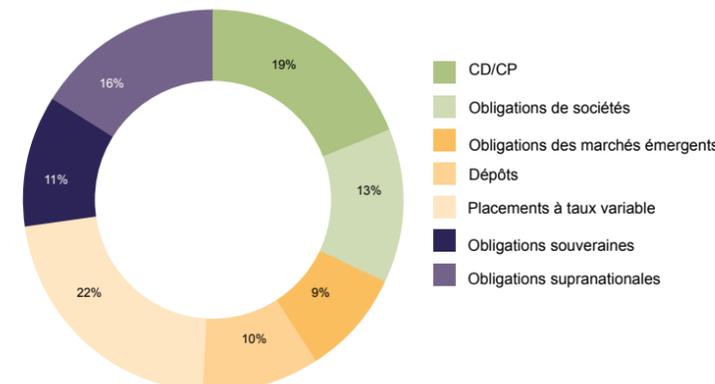
PORTEFEUILLE 2015 - PERFORMANCE PAR PAYS (PRIMES ÉMISES) (%)



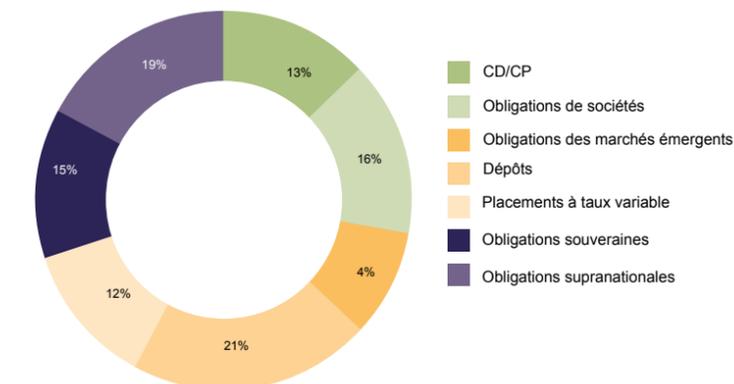
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

“ Notre portefeuille d'investissement continue d'enregistrer une performance robuste. Malgré le contexte difficile du marché des titres USD à revenu fixe, nous avons enregistré une hausse des produits nets de placement de 14%.

DISTRIBUTION 2014 DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (%)



DISTRIBUTION 2015 DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (%)



RAPPORT DE GESTION

STRATÉGIE ET PERSPECTIVE

En 2015, la trajectoire de croissance déjà observée sur les cinq dernières années a été maintenue. Cette solide performance soutenue nous a emmenés à entamer une revue de notre stratégie quinquennale. Cet exercice devrait nous permettre d'explorer de nouveaux débouchés de développement et de réexaminer notre positionnement sur le marché.

Le lancement de plusieurs initiatives étant prévu pour 2016, nous devons prendre une décision sur une stratégie élargie afin de tirer pleinement parti de ces perspectives. Dans le secteur de l'énergie, par exemple, nous sommes bien placés pour devenir un centre d'excellence en souscription de projets énergétiques en Afrique, ce qui se répercutera sur la manière dont nous utilisons nos ressources et notre positionnement sur le marché. Pour l'instant, nous nous concentrons sur le perfectionnement de notre personnel technique pour qu'il puisse souscrire un plus grand nombre de transactions dans le secteur de l'énergie.

Une autre réalisation importante de 2015 devrait stimuler l'élargissement de nos membres tout en alimentant nos discussions stratégiques. La Banque Africaine de Développement s'est engagée à accorder un financement de 30 millions de dollars dans le but d'accroître la contribution du Bénin sur le capital de l'ACA et de financer l'adhésion de deux nouveaux États, la Côte d'Ivoire et l'Éthiopie, qui devraient devenir membres à part entière en 2016. Ceci aura un effet positif sur la capitalisation de l'ACA. Lorsque l'initiative de la CEDEAO visant à recruter davantage de pays de l'Afrique de l'Ouest comme membres de l'ACA sera bien ancrée, l'ACA devra déterminer la nécessité d'avoir un bureau de représentation en Afrique de l'Ouest.

Outre l'expansion régionale, l'ACA cherche également à renforcer ses relations avec les gouvernements des États membres. Ces liens sont importants pour résoudre les sinistres potentiels, et veiller à ce que l'ACA continue à répondre aux attentes de ses actionnaires.



Cette solide performance soutenue nous a emmenés à entamer une revue de notre stratégie quinquennale.

ÉTATS FINANCIERS 2015



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Administrateurs soumettent leur rapport et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, lesquels donnent un état de la situation financière de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

ACTIVITES PRINCIPALES

Conformément à ses objectifs, les activités principales entreprises par l'ACA en 2015 ont été :

- L'Assurance Risque Politique;
- L'Assurance-Crédit;
- La Caution; et,
- L'Assurance Violence Politique, Terrorisme et Sabotage.

RESULTATS DE L'EXERCICE

Les résultats de l'exercice sont présentés dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global à la page 36. Les Administrateurs recommandent l'affectation du profit de l'exercice d'un montant de 4,4 M USD (2014 – Bénéfice de 3,4 M USD) à un compte de réserve, en diminution du déficit cumulé. Les Administrateurs ne recommandent pas de distribution de dividendes aux membres (2014 – Néant).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes, Deloitte & Touche, ont été désignés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 mai 2010, pour un mandat de trois ans. L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2013 a renouvelé leur mandat pour une autre période de trois ans. Le mandat de Deloitte & Touche prendra fin à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, en conformité avec les exigences de rotation de l'ACA.

DÉCLARATION DES RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

Le traité de l'ACA stipule que les Administrateurs sont tenus de préparer, pour chaque exercice financier, des états financiers donnant une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA à la fin de cet exercice et de ses résultats d'exploitation pour cet exercice. Le traité de l'ACA stipule aussi que les Administrateurs sont responsables de la bonne tenue des livres comptables permettant d'avoir, à tout moment et de manière relativement fiable, la situation financière de

l'ACA. Les Administrateurs sont aussi responsables de veiller sur le patrimoine de l'ACA.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers, donnant une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du Traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont tenus de mettre en place les systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers soient exempts de toutes anomalies significatives, que celles-ci soient dues à une fraude ou à une simple erreur.

Les Administrateurs acceptent la responsabilité des états financiers annuels, préparés selon les principes comptables appropriés, justifiés par des estimations et jugements raisonnables et prudents, en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et selon le Traité de l'ACA. Selon l'opinion des Administrateurs, les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA, et de ses résultats d'exploitation.

Les Administrateurs acceptent également la responsabilité pour la tenue des livres comptables, qui servent de base pour la préparation des états financiers, ainsi que la tenue des systèmes adéquats de contrôle interne financier.

Aucune information qui pourrait remettre en cause la continuité d'exploitation de l'ACA au cours des douze prochains mois, à compter de la date de cette déclaration, n'a été portée à l'attention des Administrateurs.

Par ordre du Conseil d'Administration,

Israel L. Kamuzora
Président du Conseil d'Administration

Sindiso Ngwenya
Administrateur

Nairobi
6 Juin 2016

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES INDÉPENDANTS AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS

Introduction

En vertu de divers accords de crédit de développement et des accords prévoyant la modification et la mise à jour de ces crédits de développement entre l'ACA et l'IDA (l'Association Internationale de Développement) et avec chacun des États membres africains participant au Projet de facilitation d'échanges commerciaux régionaux (RTFP), ainsi que les accords de participation et l'accord prévoyant les modifications et les mises à jour des accords de participation entre l'ACA et chaque État membre africain, l'ACA doit ouvrir et tenir auprès d'une (de) banque(s) commerciale(s) réputée(s) (dépositaires des Comptes Fiduciaires de Garantie), des Comptes Fiduciaires de Garantie en Dollars américains et des Comptes de Revenus au nom de chaque État membre africain.

Suite aux demandes soumises par l'ACA au nom de chaque État membre africain, l'IDA a décaissé pour le compte des États membres africains dans leur Compte Fiduciaire de Garantie respectif, le crédit correspondant. Les intérêts créditeurs résultant des fonds déposés dans les Comptes Fiduciaires de Garantie ont été crédités dans des Comptes de Revenus individuels et ont été mis à la disposition de l'ACA. À l'exception de Madagascar, la restructuration juridico-financière pour tous les autres États membres africains a été achevée et les montants détenus dans les Comptes Fiduciaires de Garantie ont été transférés au compte bancaire de l'ACA.

Les fonds détenus dans les Comptes Fiduciaires de Garantie ont permis à l'ACA de disposer du capital nécessaire pour assurer, co-assurer ou réassurer les risques politiques et commerciaux.

Conformément au programme de restructuration juridico-financière de l'ACA, les fonds détenus dans les Comptes Fiduciaires de Garantie au nom des pays ayant honoré les dispositions prévues dans les accords prévoyant la modification et la mise à jour de l'accord de crédit de développement entre l'IDA et les autres États membres africains ont été convertis en actions ordinaires de l'ACA. Les fonds restant dans les Comptes Fiduciaires de Garantie sont ceux concernant Madagascar.

Responsabilités de la Direction

La Direction a la responsabilité de s'assurer que les Comptes Fiduciaires de Garantie et les Comptes de Revenus fonctionnent conformément aux dispositions :

- du Traité de l'ACA ;
- de l'accord prévoyant la modification et la mise à jour des accords de projet (accord de projet amendé et mis à jour ACA/IDA) ;
- de l'accord prévoyant la modification et la mise à jour de l'accord de crédit de développement existant entre l'ACA et l'IDA (accord de crédit de développement amendé et mis à jour ACA/IDA) ;
- des accords prévoyant l'amendement et la mise à jour des accords de crédit de développement entre l'IDA et chaque État membre africain (accords de crédit de développement amendés et mis à jour entre l'IDA et chaque État membre africain) ;
- des accords prévoyant l'amendement et la mise à jour des accords de participation conclus entre l'ACA et chaque État membre africain (accords de participation amendés et mis à jour entre l'ACA et chaque État membre africain) ;
- des accords portant amendement et résiliations partielles des accords relatifs aux Comptes Fiduciaires de Garantie conclus entre l'ACA, les dépositaires des Comptes Fiduciaires de Garantie et les assureurs ; et,
- de l'accord portant amendement et résiliation partielle de l'accord de facilité d'assurance conclu entre l'ACA et les assureurs.

La Direction a également une responsabilité dans la mise en place des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires afin de s'assurer que les activités des Comptes Fiduciaires de Garantie et de Revenus sont exemptes de toute erreur matérielle significative, que celle-ci soit due à une fraude ou à une simple erreur.

Responsabilités des commissaires aux comptes

Nous avons le devoir, en tant que commissaires aux comptes de l'ACA, d'exprimer notre opinion sur le degré de conformité des Comptes Fiduciaires de Garantie et des Comptes de Revenus aux clauses des accords cités précédemment dans le paragraphe sur

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES INDÉPENDANTS AUX MEMBRES DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE SUR LES COMPTES FIDUCIAIRES DE GARANTIE ET LES COMPTES DE REVENUS

les responsabilités de la Direction, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous respections les exigences déontologiques et que nous planifions et réalisons notre audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les activités des Comptes Fiduciaires de Garantie et des Comptes de Revenus sont conformes aux dispositions des accords mentionnés.

Notre audit implique également un contrôle par sondage des transactions associées aux activités des Comptes Fiduciaires de Garantie et des Comptes de Revenus au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Résultats de l'audit

Les soldes dans les Comptes Fiduciaires de Garantie au 31 décembre 2015 se présentent de la manière suivante :

- Un montant principal et d'intérêts courus de 919 000 USD (2014 – 463 000 USD), communiqué en note 13 des états financiers, correspondant au montant total détenu en attendant l'achèvement de la restructuration juridico-financière par Madagascar, suite à quoi le montant total figurant dans les Comptes Fiduciaires de Garantie sera transféré sur un compte bancaire de l'ACA.

Opinion

Selon notre opinion, les Comptes Fiduciaires de Garantie et les Comptes de Revenus ont été, en toute matérialité, tenus conformément aux clauses du Traité de l'ACA, de l'accord de projet amendé et mis à jour ACA/IDA, de l'accord de crédit de développement amendé et mis à jour ACA/IDA, des accords de crédit de développement amendés et mis à jour entre l'IDA et chaque État membre africain, des accords de participation amendés et mis à jour entre l'ACA et chaque État membre africain, des accords portant amendement et résiliations partielles des accords relatifs aux Comptes Fiduciaires de Garantie conclus entre l'ACA, les Dépositaires des Comptes Fiduciaires de Garantie et les assureurs, ainsi que de l'accord portant amendement et résiliation partielle de l'accord de facilité d'assurance conclu entre l'ACA et les assureurs.

*L'associé responsable de cet audit ayant abouti à l'émission du présent rapport des commissaires aux comptes indépendants est
J W Wangai, FCPA P/No 1118.*

*Deloitte & Touche
Experts comptables agréés (Kenya)
6 Juin 2016
Nairobi*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES INDÉPENDANTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGENCE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EN AFRIQUE

Nous avons effectué notre audit sur les états financiers ci-joints de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA), lesquels vont de la page 36 à 69. Ces états financiers comportent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'ACA, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date ainsi que des notes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilités des Administrateurs

Les Administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers, donnant une image fidèle et sincère de la situation de l'ACA, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi qu'aux termes du Traité de l'ACA. Par ailleurs, les Administrateurs sont tenus de mettre en place les systèmes de contrôle interne qu'ils estiment adéquats pour s'assurer que les états financiers sont exempts de toutes anomalies significatives, que celles-ci résultent d'une fraude ou d'une simple erreur.

Responsabilités des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques et que nous planifions et réalisons notre audit de manière à pouvoir raisonnablement nous assurer que les états financiers sont exempts d'erreurs matérielles.

Un audit requiert la mise en œuvre de diligences destinées à obtenir des éléments justificatifs supportant les montants et les informations figurant dans les états financiers. Les diligences mises en œuvre dépendent du jugement des Commissaires aux comptes, y

compris du jugement qu'ils se font de l'évaluation des risques d'erreurs matérielles dans les états financiers, que celles-ci résultent d'une fraude ou d'une simple erreur. En évaluant ces risques, nous avons mis en œuvre les diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et non destinées à donner une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'ACA. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues par les Administrateurs et la présentation de l'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.

Opinion

Selon notre opinion, les états financiers sont, au regard du référentiel IFRS, réguliers et sincères et donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ACA au 31 décembre 2015, de sa performance financière et des flux de trésorerie de l'exercice écoulé.

*L'associé responsable de cet audit ayant abouti à l'émission du présent rapport des Commissaires aux comptes indépendants est
J W Wangai, FCPA P/No 1118.*

*Deloitte & Touche
Experts-Comptables Agréés (Kenya)
6 Juin 2016
Nairobi*

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers d'USD)	NOTES	BRUT	2015 CÉDÉ	NET	BRUT	2014 CÉDÉ	NET
Primes émises		23,256	(13,094)	10,162	17,131	(9,202)	7,929
Variation des provisions pour primes non acquises		(4,085)	2,594	(1,491)	(2,457)	2,118	(339)
Primes acquises		19,171	(10,500)	8,671	14,674	(7,084)	7,590
Commissions et frais d'acquisition		(753)	3,359	2,606	(708)	2,049	1,341
Variation des provisions pour commissions et frais d'acquisition reportés		155	(770)	(615)	9	(376)	(367)
Commissions acquises		(598)	2,589	1,991	(699)	1,673	974
Sinistres payés		(8,707)	30	(8,677)	(6,526)	9	(6,517)
Variation des provisions pour sinistres à payer		(4,924)	101	(4,823)	(15)	21	6
Récupérations et récupérations à recevoir		(752)	-	(752)	5,664	-	5,664
Variation des provisions pour récupérations		12,844	-	12,844	(823)	-	(823)
Variation des autres réserves		(1,529)	889	(640)	(1,240)	760	(480)
Sinistres nets de récupérations	6	(3,068)	1,020	(2,048)	(2,940)	790	(2,150)
Bénéfice technique avant charges d'exploitation				8,614	11,035	(4,621)	6,414
Autres revenus nets	7			188			103
Charges d'exploitation	8			(6,517)			(5,306)
Bénéfice technique après charges d'exploitation				2,285			1,211
Produits de placement	9			3,042			2,671
Charges financières	10			(83)			(92)
Pertes de change	11			(192)			(32)
Produits de cession d'éléments d'actif financier				34			41
Frais de gestion des placements				(423)			(360)
Produits financiers nets				2,378			2,228
PROFIT DE L'EXERCICE				4,663			3,439
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				-			-
PROFIT GLOBAL DE L'EXERCICE				4,663			3,439

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS (SUITE)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers d'USD)	Notes	31-déc-15	31-déc-14
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	54 353	63 328
Comptes fiduciaires de garantie	13	919	463
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	14(a)	6 172	5 112
Autres créances	15	1 621	1 602
Récupérations & Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	16(a)	18 174	4 499
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises		7 325	4 731
Frais d'acquisition reportés		693	538
Véhicules et équipements	17	214	183
Immobilisations incorporelles	18	246	202
Autres actifs financiers (au coût amorti)	19	18 695	0
Placements à taux variable (au coût amorti)	20	22 350	40 750
Placements obligataires (au coût amorti)	21	104 032	95 526
Total Actif		234 794	216 934
PASSIF			
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	14(b)	4 120	2 861
Autres dettes	22	777	795
Provisions pour sinistres	16(b)	15 996	9 801
Provisions pour primes non acquises		15 702	11 617
Commissions cédées non acquises		1 527	757
Subventions non acquises	23	456	555
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	24	723	0
Dettes financières (au coût amorti) – Emprunt IDA	25	9 320	9 938
Total Passif		48 621	36 324
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	26	181 400	180 500
Primes d'émission	26	481	481
Capital de souscription		900	900
Réserves / (Déficit cumulé)		3 392	(1 271)
Total Capitaux Propres		186 173	180 610
Total Capitaux Propres et Passif		234 794	216 934

Les états financiers présentés de la page 36 à 69 ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 6 Juin 2016 et ont été signés en son nom par :

Israel L. Kamuzora
Président du Conseil d'Administration

Sindiso Ngwenya
Administrateur

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS (SUITE)

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers d'USD)	Notes	Capital	Primes d'émission	Capital de souscription	Réserves/ (Déficit cumulé)	Total
Au 1er janvier 2015		180 500	481	900	(1 271)	180 610
Capital appelé	26	900	-	-	-	900
Profit global de l'exercice		-	-	-	4 663	4 663
Au 31 décembre 2015		181 400	481	900	3 392	186 173
Au 1er janvier 2014		178 200	481	900	(4 710)	174 871
Capital appelé	26	2 300	-	-	-	2 300
Profit global de l'exercice		-	-	-	3 439	3 439
Au 31 décembre 2014		180 500	481	900	(1 271)	180 610

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS (SUITE)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers d'USD)	Notes	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités opérationnelles	27	514	4 029
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Achat de véhicules et d'équipements	17	(125)	(154)
Achat d'immobilisations incorporelles	18	(92)	(226)
Cessions de véhicules et d'équipements		1	18
Placements nets dans d'autres actifs financiers		(18 695)	-
Placements nets dans des instruments à taux variable		18 400	(789)
Placements obligataires nets		(9 233)	(8 811)
Placements nets Madagascar STA		(456)	445
Sorties nettes de trésorerie relatives aux activités de placement		(10 200)	(9 516)
FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursements de crédit de développement - IDA	25	(189)	(150)
Capital versé	26	900	2 300
Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités de financement		711	2 150
SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(8 975)	(3 337)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 1ER JANVIER		63 328	66 665
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	12	54 353	63 328

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Information sur la société

L'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (l'ACA) est une entité juridique créée en vertu du Traité de l'ACA, lequel est entré en vigueur le 20 janvier 2001 et a été amendé le 20 janvier 2007. L'ACA est inscrite auprès des Nations Unies en tant qu'entité multilatérale sous le certificat d'immatriculation N° 49593, conformément aux dispositions de l'article 102 de la charte des Nations Unies.

L'ACA a été créée afin de fournir, de faciliter, d'encourager et plus généralement de développer l'offre de, ou de promouvoir l'assurance (y compris coassurance et réassurance), les garanties et d'autres instruments financiers et services à des fins d'échanges commerciaux, d'investissements et d'autres activités productives dans les États africains, en complément de ceux déjà offerts par le secteur public ou privé ou en coopération avec le secteur public ou privé.

Pour atteindre ses buts et objectifs, l'ACA facilite la promotion des échanges commerciaux, des investissements et des autres activités productives dans ses États membres africains en offrant une couverture d'assurance ou de réassurance contre les risques politiques et commerciaux ainsi que des garanties de cautions.

L'ACA compte aujourd'hui 10 États membres africains (10 membres en 2014) et 8 autres actionnaires (8 autres actionnaires en 2014).

2. Principes, règles et méthodes comptables

(a) Principes généraux

Les états financiers de l'ACA sont préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Les principales règles et méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers sont indiquées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces principes ont été utilisés de manière cohérente dans tous les états financiers présentés lors des exercices précédents.

La préparation des états financiers, conformément au référentiel IFRS, requiert l'utilisation de certaines estimations et jugements comptables critiques. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les domaines impliquant le degré le plus élevé de jugement, de complexité ou d'estimations pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers, sont présentés sous la note 3 : « Estimations et jugements comptables ».

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées

(i) Nouvelles Normes IFRS et Normes IFRS révisées effectives pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

Les amendements apportés aux Normes IFRS ainsi que les nouvelles interprétations obligatoirement applicables pour les exercices comptables débutant le ou après le 1er janvier 2015 sont listés ci-dessous:

Normes	Description	En vigueur à partir de:
Amendements à IAS 19	Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel	1er juil. 2014
Améliorations annuelles aux IFRS – Cycle 2010-2012	Couvrent diverses normes	1er juil. 2014
Améliorations annuelles aux IFRS – Cycle 2011-2013	Couvrent diverses normes	1er juil. 2014

- Les amendements aux normes IAS 19 clarifient que les cotisations des membres du personnel ou des tiers liées aux termes d'un régime à prestations définies peuvent être comptabilisées en réduction du coût des services rendus lorsqu'elles sont versées au régime, si et seulement si les contributions sont uniquement liées aux services rendus par l'employé pendant cette période. L'ACA peut donc continuer à comptabiliser les cotisations des membres de son personnel comme elle le fait maintenant.
- Les améliorations annuelles des IFRS – cycle 2010-2012 incluent des amendements aux normes suivantes: IFRS 2 (Paiement fondé sur des actions), IFRS 3 (Regroupements d'entreprises), IFRS 8 (Secteurs opérationnels), IFRS 13 (Évaluation de la juste valeur), IAS 16 (Immobilisations corporelles) et IAS 38 (Immobilisations incorporelles), IAS 24 (Information relative aux parties liées).
 - Les normes IFRS 2, IFRS 3, et IFRS 8 ne s'appliquent pas à l'ACA.
 - Les amendements apportés à IFRS 13 permettent aux entités de continuer à évaluer les dettes et créances à court terme n'indiquant pas de taux d'intérêt aux montants facturés, si l'effet de l'actualisation est négligeable. Ces amendements n'ont pas entraîné de changements sur les principes et méthodes comptables de l'ACA.
 - Les amendements à IAS 16 et IAS 38 visent à clarifier le traitement de cumul des amortissements et de la valeur brute comptable des actifs réévalués. Ces amendements n'ont pas eu d'incidence majeure sur les présents états financiers.
 - Les amendements apportés à IAS 24 visent à clarifier le fait qu'une entité de gestion fournissant des services de personnes agissant à titre de dirigeants clés à l'entité présentant l'information financière est une partie liée de l'entité présentant l'information financière. Actuellement, l'ACA ne dispose pas de ce genre d'accord, et par conséquent, aucune information supplémentaire n'était requise à cet égard.
- Les améliorations annuelles des IFRS – cycle 2011-2013 incluent les amendements aux normes IFRS 3 (Regroupements des entreprises), IFRS 13 (Évaluation de la juste valeur), IAS 40 (Immeubles de placement – corrélation entre IFRS 3 et IAS 40).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(i) Nouvelles Normes IFRS et Normes IFRS révisées effectives pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 (suite)

- IFRS 3 et IAS 40 ne concernent pas l'ACA.
- Les amendements apportés à IFRS 13 clarifient le fait que, lors de l'évaluation de la juste valeur, l'exception relative aux portefeuilles peut être appliquée à des contrats entrant dans le champ d'application des normes IAS 39 ou IFRS 9, et non uniquement aux contrats répondant à la définition d'un actif financier ou d'un passif financier. Ces amendements n'ont pas eu d'impact majeur sur les états financiers de l'ACA étant donné qu'aucun des actifs et passifs de l'ACA n'est évalué à sa juste valeur.

(ii) Normes IFRS révisées et nouvelles publiées mais non encore entrées en vigueur (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

Les normes révisées et nouvelles dont l'entrée en vigueur n'est pas encore obligatoire (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 sont listées ci-dessous :

Norme	Description	En vigueur à partir de :
IFRS 9	Instruments financiers	1er janv. 2018
Amendements à IFRS 11	Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune	1er janv. 2016
IFRS 14	Comptes de report réglementaires	1er janv. 2016
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	1er janv. 2017
Amendements aux IAS 16 et IAS 38	Clarification sur les modes d'amortissement acceptables	1er janv. 2016
Amendements à IAS 41	Agriculture : Plantes productrices	1er janv. 2016
Amendements à IAS 27	Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	1er janv. 2016
Amendements aux IFRS 10 et IAS 28	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise	1er janv. 2016
Amendements à IAS 1	Initiative concernant les informations à fournir	1er janv. 2016
Améliorations annuelles des IFRS – cycle 2012-2014		1er janv. 2016

- L'ACA a opté pour une adoption anticipée de la norme IFRS 9 – voir section (iii) adoption anticipée des normes.
- Les amendements apportés à la norme IFRS 11 donnent des orientations sur la comptabilisation des acquisitions dans le cadre des participations dans les entités sous contrôle commun ayant des activités qui constituent une entreprise au sens de la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises. Les amendements ne devraient pas s'appliquer à l'ACA puisque la politique actuelle de l'ACA n'autorise pas de telles acquisitions.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)

(ii) Normes IFRS révisées et nouvelles publiées mais non encore entrées en vigueur (mais dont l'application anticipée est autorisée) pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 (suite)

- La norme IFRS 14 est destinée aux premiers adoptants des normes IFRS ayant reconnu des soldes de comptes de report réglementaires en vertu de leur référentiel comptable antérieur, par conséquent, elle ne devrait pas s'appliquer pas à l'ACA.
- La norme IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation du chiffre d'affaires relatifs aux contrats conclus avec des clients. Le principe de base de la nouvelle norme est de comptabiliser le produit en fonction des biens transférés ou des services fournis, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. L'application de cette nouvelle norme ne devrait pas affecter les états financiers de l'ACA. Les revenus principaux de l'ACA (primes et commissions) sont déjà différés et ne sont reconnus dans le compte de résultat qu'une fois réellement acquis.
- Les amendements aux normes IAS 16 interdisent aux entités d'utiliser des méthodes d'amortissement basées sur le revenu pour les immobilisations corporelles. Les amendements d'IAS 38 introduisent une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle. Ces amendements ne devront pas avoir d'impacts significatifs sur les états financiers de l'ACA.
- Les amendements à la norme IAS 41 s'appliquera à un secteur spécifique (secteur agricole) et n'aura pas d'incidence sur l'ACA.
- L'amendement à la norme IAS 27 porte sur les états financiers individuels et permet l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour ces états financiers. L'ACA n'a pas d'investissements dans des filiales, coentreprises ou entreprises affiliées. Par conséquent, cet amendement ne s'appliquera pas à l'ACA.
- Les amendements aux normes IAS 28 et IFRS 10 visent les situations où il y a une vente ou un apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associés ou une coentreprise. Ces amendements n'auront pas d'impact sur l'ACA.
- Les améliorations annuelles des IFRS – cycle 2012-2014 incluent des amendements aux normes suivantes : IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), IFRS 7 (Instruments financiers : Informations à fournir), IAS 19 (Avantages du personnel) et IAS 34 (Information financière intermédiaire).
 - Les amendements aux normes IFRS 5 et IAS 34 ne s'appliquent pas à l'ACA.
 - IFRS 7 – les informations financières à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers ne doivent être fournies dans les états financiers intermédiaires que si la norme IAS 34 l'exige.
 - Les amendements à la norme IAS 19 précisent que lorsqu'on détermine le taux d'actualisation des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi, c'est la devise des obligations qui importe et non le pays. Ces amendements n'entraîneront aucun changement dans l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies de l'ACA.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)**(b) Adoption des nouvelles Normes IFRS et des Normes IFRS révisées (suite)**

(iii) Adoption anticipée des normes

- L'ACA a choisi d'adopter de manière anticipée la norme IFRS 9 en 2011.

L'International Accounting Standards Board (IASB) a achevé la version finale de la norme IFRS 9 en juillet 2014. Cette version remplace les versions précédentes d'IFRS 9 et vient compléter le projet de l'IASB consistant à remplacer la norme IAS 39 dans son intégralité. Les améliorations apportées par la norme IFRS 9 incluent :

- Une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels. Elle introduit une nouvelle catégorie d'actifs : « juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». L'introduction de cette nouvelle catégorie n'affecte pas la classification des actifs de l'ACA. L'ACA investit exclusivement dans des actifs financiers pour lesquels les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et son principal objectif est de détenir l'actif financier afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels.
- Un modèle prospectif unique de dépréciation fondé sur les « pertes attendues ». Aucun actif de l'ACA n'était réputé déprécié au 31 décembre 2015.
- Une approche substantiellement réformée de la comptabilité de couverture qui n'a pas eu d'incidence sur les présents états financiers étant donné que l'ACA n'avait pas d'instruments de couverture en place en 2015.

(c) Conversion des devises étrangères

Les états financiers sont présentés en milliers d'USD (Dollars américains).

La devise de transaction et de présentation des comptes de l'ACA est l'USD. Les transactions en devises autres que l'USD sont converties en USD au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les instruments financiers ainsi que les actifs et passifs monétaires en devises autres que l'USD sont convertis en USD aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés ou crédités dans le compte de résultat de l'année de leur survenance.

(d) Activités de souscription et de réassurance

(i) Primes

Les primes brutes correspondent aux primes émises ainsi qu'aux estimations de primes à facturer acquises au cours de l'exercice sur les polices d'assurance directes et les traités de réassurance (acceptation). Elles sont comptabilisées nettes d'annulations et de réductions mais incluent les commissions d'engagement sur les prêts couverts par l'ACA.

(ii) Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la portion de primes émises associées à des risques n'ayant pas expiré à la date de clôture. Les primes non acquises sont comptabilisées au cas par cas en fonction de la période couverte par chaque police. Les primes non acquises correspondent à la fraction de primes émises restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance de la période

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)**(d) Activités de souscription et de réassurance (suite)**

(ii) Primes non acquises (suite)

couverte par la prime. Les primes non acquises sont comptabilisées au passif de l'état de la situation financière. La variation des primes non acquises relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

(iii) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition, y compris les frais de courtage et les commissions de réassurance sur les traités acceptés, sont différés sur la durée de vie du contrat concerné selon les règles appliquées pour les primes non acquises. Les frais d'acquisition reportés représentent les frais d'acquisition commerciaux engagés pour la période écoulée entre la fin de l'exercice et la date de règlement de la prime suivante. Les frais d'acquisition reportés sont comptabilisés à l'actif de l'état de la situation financière. La variation des frais d'acquisition reportés relative à l'exercice est comptabilisée au compte de résultat.

(iv) Sinistres payés

Les sinistres payés correspondent aux indemnités versées augmentées des frais de gestion des sinistres qui incluent, entre autres, les frais juridiques.

(v) Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres incluent les provisions pour couvrir le coût total estimé du sinistre déclaré non payé à la fin d'exercice (sinistres à payer), les provisions au cas par cas, les provisions pour sinistres encourus mais non déclarés et les provisions pour des sinistres inconnus.

Les provisions pour sinistres inconnus sont calculées en appliquant la méthode de provisionnement de l'ACA.

(vi) Récupérations

Les récupérations représentent les estimations des récupérations attendues déterminées sur la base du montant total des prévisions de recours sur l'ensemble des exercices de souscription.

(vii) Réassurance cédée (cessions)

La réassurance cédée représente les primes cédées à des compagnies de réassurance sur la base des traités et des réassurances facultatives souscrits(tes) sur les risques excédant la limite de la capacité de souscription de l'ACA. Les primes brutes cédées sont comptabilisées selon les termes et les conditions des couvertures de réassurance et sont acquises sur la durée de vie de ces couvertures. La part des réassureurs dans les provisions techniques est déterminée sur la base des provisions techniques inscrites au passif.

Les commissions de cession sont calculées sur la base des primes cédées. Elles sont différées et la variation des provisions pour commissions de cession sont comptabilisées au compte de résultat sur la même base que les primes cédées non acquises.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)**(e) « One-off Commissions »**

Les « one-off commissions » sont comptabilisées et acquises lors de leur émission.

(f) Autres revenus

Les autres revenus incluent les subventions, les revenus provenant des limites de crédit et d'autres revenus accessoires réalisés dans le cours normal des activités.

Les subventions sont comptabilisées comme revenu lorsque les dépenses couvertes par ces subventions sont payées ou ont été encourues.

Les revenus provenant des limites de crédit sont comptabilisés nets des dépenses connexes engagées (achats d'informations).

(g) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts représentent les produits d'intérêts d'obligations, de dépôts à vue et à terme et des comptes fiduciaires de garantie. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé sur le capital restant selon la méthode du taux d'intérêt effectif applicable, qui consiste à actualiser exactement les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier enregistré initialement à sa juste valeur.

(h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les dépôts à terme et les placements à court terme sur les marchés monétaires éventuels. La trésorerie et les équivalents de trésorerie excluent les fonds détenus dans les comptes fiduciaires de garantie qui sont présentés distinctement dans l'état de la situation financière.

(i) Véhicules à moteur et équipements**(i) Comptabilisation initiale**

Les véhicules à moteur et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition incluent le prix d'achat et les frais liés à l'acquisition tels que le transport, l'assurance et les frais d'installation. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés distinctement, selon le cas le plus approprié et uniquement lorsqu'il semble probable que l'ACA puisse bénéficier des avantages économiques futurs associés à ces coûts. Tous les autres frais, réparation et maintenance, sont imputés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

(ii) Évaluation

Les véhicules à moteur et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est, par la suite, amorti linéairement sur une base mensuelle à la date à laquelle ils sont cédés ou sur la durée d'utilité de chaque actif, aux taux annuels suivants :

Véhicules à moteur	25 %
Ordinateurs et équipements connexes	33 1/3 %
Autres équipements de bureau	20 %
Mobiliers et autres installations	20 %

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)**(i) Véhicules à moteur et équipements (suite)****(ii) Évaluation (suite)**

Les éléments de valeur durable ayant un coût d'acquisition initial de 1 000 USD ou plus sont systématiquement capitalisés. Les éléments de valeur durable ayant un coût d'acquisition initial inférieur à 1 000 USD sont capitalisés mais totalement amortis durant le mois de leur acquisition. Cependant, les biens de faible valeur peuvent, selon leur nature, être amortis sur leur durée d'utilité.

(iii) Gains et pertes sur cessions

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant les prix de cession aux valeurs comptables des actifs cédés. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel les actifs ont été cédés.

(iv) Dépréciation pour perte de valeur

Les véhicules à moteur et équipement font l'objet d'une revue à la fin de chaque trimestre. Si un actif a subi une perte de valeur avérée, l'ACA fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède le montant recouvrable, l'actif est déprécié et est ramené à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la perte de valeur a eu lieu.

(j) Véhicules à moteur et équipements**(i) Comptabilisation initiale**

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts d'acquisition des logiciels informatiques ainsi que les coûts associés au développement ou à la mise à jour des logiciels informatiques.

L'IAS 38 stipule que les coûts de développement des logiciels informatiques doivent être capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité, lorsque certains critères sont remplis. Dans de tels cas, une entité doit pouvoir démontrer ce qui suit :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin de pouvoir l'utiliser ou la vendre;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- comment l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la mise à disposition de ressources existantes ou futures adéquates pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre; et,
- sa capacité d'évaluer de manière fiable les coûts liés à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

(ii) Évaluation

Les immobilisations incorporelles sont amorties au cours de leur durée d'utilité (3 à 5 ans) en appliquant la méthode d'amortissement linéaire.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(j) Véhicules à moteur et équipements (suite)

(iii) Dépréciation pour perte de valeur

Les immobilisations incorporelles sont revues à la date de clôture des comptes. S'il existe une indication objective de dépréciation d'une immobilisation incorporelle, l'ACA fait une estimation de sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'une telle immobilisation excède sa valeur recouvrable, l'actif est déprécié et sa valeur ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice de survenance des pertes.

(k) Instruments financiers

L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Tel qu'autorisé par l'IASB (International Accounting Standards Board), l'ACA a choisi d'anticiper l'adoption de cette norme en 2011.

(i) Comptabilisation initiale

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des frais de transactions. La juste valeur correspond au prix du marché (prix d'achat dans le cas de l'actif financier ou valeur d'émission dans le cas du passif financier) à la date de la transaction.

Les transactions sont comptabilisées à leur date de dénouement.

(ii) Évaluation

Actifs financiers

L'IFRS 9 définit trois catégories d'actifs financiers : ceux évalués au coût amorti; ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'ACA classe tous ses actifs financiers dans la catégorie des actifs mesurés au coût amorti, car elle investit exclusivement dans des actifs financiers pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, le principal objectif de l'ACA étant de détenir l'actif financier afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels.

Passifs financiers

Selon l'IFRS 9, les passifs financiers sont évalués, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat, soit au coût amorti. Au 31 décembre 2015, tous les passifs financiers de l'ACA ont été évalués au coût amorti.

(iii) Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti

À la fin de chaque exercice, l'ACA évalue s'il y a eu une augmentation importante de la probabilité de défaut depuis la comptabilisation initiale de ses actifs financiers. Les pertes sur créances attendues sont évaluées à travers une provision pour pertes dont le montant correspond, soit aux pertes sur créances attendues au cours des 12 prochains mois, soit aux pertes sur créances attendues sur la durée de vie de l'actif si le risque crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(l) Avantages du personnel

(i) Avantages après l'emploi

L'ACA offre un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies (« gratuity plan ») à ses employés. En vertu de ce régime, l'ACA verse mensuellement des cotisations fixes dans des entités distinctes et son obligation est limitée à ces cotisations. Par conséquent, le risque actuariel (risque que les prestations soient inférieures à celles attendues) et le risque de placement (risque que les actifs investis ne soient pas suffisants pour couvrir les prestations attendues) sont assumés par le personnel. Les cotisations de l'ACA au régime à cotisations définies sont comptabilisées dans l'état du résultat net durant la période au cours de laquelle l'avantage est acquis par l'employé.

L'ACA offre aussi un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de cessation d'emploi) pour ses employés. Les prestations de l'employé en vertu de ce régime dépendent du nombre d'années de service et du salaire final de l'employé. Le montant comptabilisé au passif de l'État de la situation financière au titre du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies est la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture des comptes.

(ii) Autres avantages du personnel

L'estimation de la dette relative aux congés annuels accumulés du personnel à la clôture des comptes est comptabilisée en charges à payer. Les autres avantages à court terme du personnel sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par les employés.

(m) Imposition

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA et ses actifs ne sont pas soumis, de manière directe ou indirecte, à un régime d'imposition dans ses États membres.

(n) Données comparatives

Le cas échéant, les chiffres comparatifs ont été ajustés afin de se conformer aux changements de présentation de l'exercice courant.

3. Estimations et jugements comptables

Selon les Administrateurs, la principale source d'incertitude relative aux estimations et jugements comptables est la détermination des provisions pour sinistres. Les provisions pour sinistres inconnus (provisions statistiques) sont déterminées par branche. En 2015, une variation des provisions statistiques d'un montant de 0,6 M USD a été enregistrée dans les comptes portant ainsi le montant total des provisions statistiques sur les risques commerciaux reporté au passif de l'état de la situation financière de l'ACA à 3,1 M USD au 31 décembre 2015, comparativement à 2,5 M USD au 31 décembre 2014. Les provisions pour sinistres inconnus ont été estimées sur la base de la 'meilleure estimation' en utilisant les informations disponibles. Le montant de la sinistralité ultime pourrait différer du montant des provisions. Depuis sa création, l'ACA a enregistré un nombre très faible de sinistres. Compte tenu de l'insuffisance de données relatives à la sinistralité, l'ACA détermine le montant des provisions statistiques sur son portefeuille de risques commerciaux sur la base des notations de crédit internes des acheteurs et d'informations disponibles sur le marché (statistiques des taux de défaut et des taux moyen de récupération). Bien que la méthode adoptée n'ait pas changé depuis sa mise en place en 2012, l'ACA pourrait envisager un changement de méthode à l'avenir, le cas échéant.

En 2015, le Conseil d'Administration de l'ACA a approuvé la mise en œuvre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour le personnel (indemnité de cessation d'emploi). L'obligation liée à ce régime nécessite des hypothèses actuarielles sur les facteurs démographiques et financiers. Si ces hypothèses changent, l'ACA devra comptabiliser les charges liées au service antérieur à l'avenir. Les versements réels pourraient également être différents du montant de l'obligation estimative au titre des avantages à prestations définies reporté dans l'état de la situation financière, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation d'un gain ou d'une perte.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4. Gestion des risques

L'ACA reconnaît l'importance de la gestion des risques et le fait que de solides systèmes de contrôle internes sont essentiels pour une gestion efficace des risques. Actuellement, l'ACA dispose de quatre niveaux de contrôle des risques.

Les contrôles opérationnels permanents représentent le premier niveau. Ils sont régis par de nombreuses règles et procédures et sont effectués au niveau de chaque département.

Le deuxième niveau est la gestion du risque de l'entreprise (GRE) implantée en 2008 et mise à jour en 2012. La GRE implique le personnel, l'équipe de la Direction et le Conseil d'Administration ; il a pour but d'identifier les événements potentiels qui pourraient affecter l'ACA et de gérer les risques éventuels en tenant compte des risques que l'ACA est prêt à assumer. Des contrôles trimestriels sont menés afin d'évaluer les processus, les risques clés et les dispositifs de mitigation des risques, et les adapter si nécessaire. L'ACA révisé et met à jour la GRE tous les 3 à 4 ans.

Le troisième niveau est l'audit trimestriel des systèmes de contrôle interne par un cabinet d'audit indépendant. Le Conseil d'Administration a choisi l'externalisation de la fonction d'audit interne de l'ACA depuis 2011. À cet égard, un nouveau cabinet d'audit indépendant a été nommé en 2014.

Le dernier niveau est le Comité Risques du Conseil d'Administration, qui a été établi par le Conseil d'Administration en mai 2014. Ce comité est chargé d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de gérer les risques techniques, financiers et non financiers que l'ACA peut faire face.

Outre les dispositifs de gestion des risques précités, dans le cadre d'un vaste programme d'assistance technique financé par la Banque Européenne d'Investissement, l'ACA a révisé son dispositif de gestion de risque de souscription en 2015 et a redéfini ses limites de souscription.

En tant qu'assureur, l'ACA est exposée à deux principaux types de risques. Les risques inhérents aux activités de souscription, englobant le risque de pertes liées aux sinistres et le risque de pertes liées à la défaillance des réassureurs (risque de contrepartie), constituent le premier type de risques. Les risques inhérents aux activités de placement, englobant le risque de marché (risque de taux d'intérêt, de prix du marché et de change), le risque de crédit et le risque de liquidité, constituent le deuxième type de risques.

(a) Risques inhérents aux activités de souscription

(i) Risque de pertes résultant des sinistres

Les polices d'assurance souscrites par l'ACA impliquent la possibilité de survenance d'événements assurés par l'ACA et, par conséquent, les incertitudes associées au montant et à la date de survenance des sinistres. L'ACA reconnaît qu'un contrôle adéquat du risque d'assurance est primordial pour l'intégrité de ses opérations en tant qu'assureur de crédit et d'investissement. Dans ce contexte, l'ACA a mis en place un dispositif et des procédures conçus pour identifier, évaluer, contrôler, gérer, partager et vérifier efficacement les risques inhérents aux activités de souscription, lesquels incluent :

- les notations des pays;
- l'analyse du portefeuille;
- l'évaluation prudente, par acheteur ou contrepartie, du risque de crédit;
- l'évaluation complète du risque technique et du risque contractuel pour les risques politiques;
- la réassurance; et,
- la sélection des réassureurs ayant de solides notations de crédit.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(i) Risque de pertes résultant des sinistres (suite)

Afin d'éviter une concentration excessive des risques, l'ACA a établi, entre autres, des limites d'exposition par pays, par secteur, par acheteur et par projet.

Expositions par branche :

(en milliers d'USD)	2015		2014	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
Cautions	42 281	42 281	36 627	36 613
Assurance-Crédit Single Obligor (SO)	496 526	224 424	287 410	118 574
Assurance-Crédit Whole Turnover (WTO)	93 153	46 576	85 909	42 955
Assurance Tous Risques (Assurance-Crédit & Risque Politique)	37 252	31 002	14 197	14 197
Assurance Risque Politique	939 370	317 657	737 317	287 386
Assurance Violence Politique, Terrorisme & Sabotage (VP & TS)	82 328	82 328	100 714	100 714
TOTAL	1 690 910	744 268	1 262 174	600 349

Exposition par pays :

(en milliers d'USD)	2015		2014	
	Expositions brutes	Expositions nettes	Expositions brutes	Expositions nettes
Bénin	4 859	4 859	548	548
Burundi	9 758	9 758	26 131	21 131
RDC	55 212	52 712	30 010	30 010
Kenya	738 512	312 217	607 495	278 333
Madagascar	9 022	6 559	7 907	6 078
Malawi	145 050	80 550	46 342	46 342
Rwanda	110 609	34 309	39 749	14 635
Tanzanie	135 777	72 176	129 803	59 038
Ouganda	142 628	76 235	134 012	79 977
Zambie	339 483	94 893	240 177	64 347
TOTAL	1 690 910	744 268	1 262 174	600 349

Le portefeuille VP&TS est couvert par un traité en excédent de sinistre qui a été mis en place en 2014. Toutefois, il est à noter que les expositions présentées dans le tableau ci-dessus excluent cette couverture de réassurance.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(a) Risques inhérents aux activités de souscription (suite)

(ii) Risques liés à la défaillance des réassureurs

L'ACA utilise la réassurance non seulement pour accroître sa capacité de souscription mais aussi pour limiter ses risques. Une part importante des risques souscrits est cédée à des réassureurs externes à travers un certain nombre de traités de réassurance qui incluent des traités proportionnels, non proportionnels et des cessions facultatives. La plupart des traités sont renouvelés et réévalués annuellement. Cependant, la réassurance ne désengage pas l'ACA de ses responsabilités en tant qu'assureur principal.

Si un réassureur n'honore pas le paiement d'un sinistre pour quelle que raison que ce soit, l'ACA demeure responsable du paiement complet dudit sinistre à l'égard de l'assuré. Afin de minimiser les risques de pertes liées à la défaillance des réassureurs, tous les réassureurs auprès desquels l'ACA se réassure, doivent avoir un minimum de notation de crédit définit ci-après, sauf autorisation du Conseil d'Administration :

Moody's, Standard & Poor's ou Fitch	A
ou	
A.M. Best	A-

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des expositions cédées au 31 décembre 2015 sur la base des notations de crédit Standard & Poor's (S&P) des réassureurs :

Notation S&P	Pourcentage des expositions cédées
AA	15,6%
AA-	20,5%
A+	23,4%
A	19,5%
A3	2,3%
A- (*)	3,2%
Non noté (**)	15,5%
Total	100,0%

(*) Approuvé par le Conseil d'Administration (**) Noté par d'autres agences de notation

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des expositions cédées au 31 décembre 2015 sur la base des notations de crédit A.M. Best des réassureurs :

Notation A.M. Best	Pourcentage des expositions cédées
A+	21,2 %
A	74,0%
Non noté (*)	4,8 %
Total	100,0 %

(*) Noté par d'autres agences de notation

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement

Les placements de l'ACA sont exposés aux risques de marché, de crédit et de liquidité

- Le risque de marché est le risque de perte pouvant résulter des fluctuations des variables du marché telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.
- Le risque de crédit est le risque de perte pouvant résulter de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie ou de la rétrogradation de sa notation de crédit générant une exposition sous toute forme que ce soit, y compris le risque de dénouement.
- Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne serait pas en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance, à un coût raisonnable.

La politique de placement de l'ACA définit les principes généraux ainsi que l'allocation stratégique de ses actifs et peut être modifiée occasionnellement sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration. L'un des objectifs principaux de la politique de placement consiste à préserver le capital.

Le Comité de Gestion des Placements (CGP) s'assure que les placements sont répartis conformément aux règles définies par la politique de placement et par l'allocation stratégique des actifs. Le CGP revoit le statut ainsi que la performance du portefeuille et évalue les nouvelles propositions d'investissements mensuellement. Le CGP rapporte trimestriellement au Conseil d'Administration à travers le Comité des Finances et de l'Audit.

Lorsque l'ACA externalise la gestion de ses actifs, le gestionnaire a le devoir de se conformer strictement aux critères d'investissement définis contractuellement ainsi qu'à l'allocation stratégique prévue dans la politique d'investissement de l'ACA.

(i) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur de l'ACA soit affectée négativement par les fluctuations des variables du marché telles que les taux d'intérêts, les cours du marché et les taux de change.

Le risque de pertes liées aux fluctuations *des taux d'intérêts* est limité :

- Au 31 décembre 2015, le portefeuille d'investissements de l'ACA était constitué à hauteur de 90% de placements à taux fixe qui couvraient largement le montant son endettement à taux fixe (emprunt IDA – 9,3 M USD). Par conséquent, une hausse des taux d'intérêts ne devrait pas avoir d'impact négatif sur l'ACA.
- Les taux LIBOR étaient restés à des niveaux très bas en 2015. Par conséquent, le risque de baisse additionnelle est limité. La réserve fédérale américaine semble également avoir amorcé un cycle de hausse de taux d'intérêts en augmentant son taux directeur en décembre 2015 pour la première fois après plusieurs années de politique monétaire laxiste. Une hausse des taux LIBOR permettrait à l'ACA d'améliorer les produits de ses placements à taux variables. Le tableau ci-après montre les impacts potentiels des fluctuations du LIBOR sur les revenus financiers et le résultat net de l'ACA.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(i) Risque de marché (suite)

3m USD LIBOR (en points de base)	Amélioration attendue des revenus de l'ACA (en milliers d'USD)
25	-
50	3
75	7
100	16
150	53
200	118

Aucun des instruments financiers de l'ACA n'est évalué à la juste valeur par le biais du résultat, par conséquent, les variations des cours du marché ne devraient pas avoir d'impact ni sur la situation financière de l'ACA ni sur son compte de résultat sauf si les actifs sont vendus avant leur maturité. Mis à part les dépôts à terme, les capitaux de l'ACA sont exclusivement investis dans des instruments du marché monétaire, des billets et des instruments d'emprunt qui sont évalués au coût amorti. En outre, la politique de placement de l'ACA n'autorise pas les placements spéculatifs.

La monnaie de transaction de l'ACA est le Dollar américain (USD). Étant donné que l'ACA effectue la majorité de ses transactions en USD, elle a choisi d'allouer plus de 98% (plus de 95% en 2014) de ses placements dans cette devise afin de minimiser l'exposition au *risque de change*.

(ii) Risque de crédit

L'ACA reconnaît l'importance de la diversification de son portefeuille. Afin de minimiser les *risques que la défaillance* d'une contrepartie ou un événement affectant un pays quelconque puisse avoir un impact démesuré sur sa situation financière ou sur son résultat, l'ACA a activement diversifié son portefeuille d'actifs depuis 2011 et continue de le faire.

En plus de la diversification de son portefeuille, l'ACA cherche en permanence à maintenir la qualité de crédit de ses actifs. Au 31 décembre 2015, 91% du portefeuille de l'ACA avait une notation supérieure à A (comparativement à 94% en 2014).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(ii) Risque de crédit (suite)

Hormis ses placements financiers, l'ACA fait aussi un suivi régulier de l'ensemble de ses actifs. Le tableau, ci-après, montre l'exposition maximale de l'ACA au risque de crédit au 31 décembre 2015 :

(en milliers d'USD)	Ni en souffrance, ni dépréciés	En souffrance	Dépréciés	Total
Au 31 décembre 2015				
Disponibilités	9 614	-	-	9 614
Dépôts auprès d'institutions financières	20 030	-	-	20 030
Instruments du marché monétaire	24 709	-	-	24 709
Comptes fiduciaires de garantie	919	-	-	919
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	7 866	-	(1 694)	6 172
Autres créances	1 522	-	-	1 522
Autres actifs financiers	18 695	-	-	18 695
Placements à taux variable	22 350	-	-	22 350
Placements obligataires	104 032	-	-	104 032
Total	209 737	-	(1 694)	208 043
Au 31 décembre 2014				
Disponibilités	9 129	-	-	9 129
Dépôts auprès d'institutions financières	17 690	-	-	17 690
Instruments du marché monétaire	36 509	-	-	36 509
Comptes fiduciaires de garantie	463	-	-	463
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	5 988	-	(876)	5 112
Autres créances	1 477	-	-	1 477
Placements à taux variable	40 750	-	-	40 750
Placements obligataires	95 526	-	-	95 526
Total	207 532	-	(876)	206 656

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4. Gestion des risques (suite)

(b) Risques inhérents aux activités de placement (suite)

(iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACA ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéanciers des flux de trésorerie contractuels résiduels à la fin de l'exercice :

(en milliers d'USD)	0-3 Mois	3-12 Mois	1-5 ans	> 5 ans	Total
Au 31 décembre 2015					
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	4 120	-	-	-	4 120
Autres dettes	757	-	-	-	757
Provisions pour sinistres	7 526	1 572	1 451	263	10 812
Dettes financières (au coût amorti)	160	159	1 258	8 648	10 225
Total Payable	12 563	1 731	2 709	8 911	25 914
Au 31 décembre 2014					
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	2 861	-	-	-	2 861
Autres dettes	774	-	-	-	774
Provisions pour sinistres	1 763	2 353	1 214	817	6 147
Dettes financières (au coût amorti)	90	166	1 307	9 125	10 688
Total Payable	5 488	2 519	2 521	9 942	20 470

En tant qu'assureur, outre les obligations financières qui lui incombent du fait de ses activités d'exploitation courantes, l'ACA court le risque de devoir tirer sur ses disponibilités pour couvrir des règlements de sinistres imprévus.

Près de 40% des fonds de l'ACA étaient investis dans différents instruments à échéance inférieure à un an au 31 décembre 2015. Par conséquent, l'ACA considère que son portefeuille de placements est suffisamment liquide pour couvrir ses flux de trésorerie opérationnels ainsi que tous les sinistres potentiels.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

5. Gestion du capital

(en milliers d'USD)	2015	2014
Expositions nettes (A)	744 268	600 349
Capitaux Propres (B)	186 173	180 610
Capacité (C)=6*(B) (2014 : 5*(B))	1 117 038	903 050
Surplus de capital (C-A)	372 770	302 701

(*) Avant la couverture en excédent de sinistre du portefeuille VP & TS

En 2015, l'ACA a révisé son dispositif de gestion de risque de souscription. Le Conseil d'Administration a approuvé les changements consistant à ajuster la capacité à la qualité du risque sous-jacent et à limiter l'exposition totale aux entités sous-souveraines et étatiques. Et, suite à une analyse comparative, la capacité de souscription totale de l'ACA (son exposition nette maximale) a été fixée à six 6 fois ses capitaux propres.

6. Sinistres nets de récupération

(en milliers d'USD)	2015	2014
Sinistres bruts	15 160	7 781
Réassurance et récupérations	(13 112)	(5 631)
Sinistres nets de récupérations pour l'exercice clos au 31 décembre	2 048	2 150

Les sinistres nets de récupération incluent une dotation aux réserves statistiques du portefeuille de risques commerciaux de l'ACA de 0,6 MUSD pour 2015 contre 0,9 MUSD pour 2014, portant ainsi le montant total des réserves statistiques du portefeuille de risques commerciaux à 3,1 M USD au 31 décembre 2015, comparé à 2,5 MUSD au 31 décembre 2014.

7. Autres revenus nets

(en milliers d'USD)	2015	2014
Subventions	99	46
Charges nettes sur les limites de crédit	83	45
Divers	6	12
Autres revenus nets de l'exercice clos au 31 décembre	188	103

L'ACA a bénéficié d'une subvention d'un montant d'1 MUSD du Fonds pour l'assistance au secteur privé en Afrique (FAPA) à travers la Banque Africaine de Développement, afin d'améliorer son efficacité opérationnelle. Le premier versement a été reçu en 2011 et le dernier en 2013. Cette subvention est acquise lorsque les dépenses connexes sont comptabilisées. En 2015, un montant de 99 000 USD a été acquis contre 46 000 USD en 2014 (note 23).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

8. Charges d'exploitation

(en milliers d'USD)	2015	2014
Salaires et autres avantages à court terme	3 578	3 450
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	328	309
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (note 24)	723	-
Frais administratifs généraux	513	501
Frais de consultance	267	203
Amortissement des véhicules et équipements	94	102
Frais de déplacement	404	280
Dépenses de recrutement	38	23
Assemblée Générale Ordinaire	50	95
Frais du Conseil d'Administration	122	146
Frais de marketing	187	164
Amortissement des immobilisations incorporelles	48	35
Augmentation/(diminution) des provisions pour créances douteuses	165	(2)
Charges d'exploitation de l'exercice clos au 31 décembre	6 517	5 306

9. Produits de placement

(en milliers d'USD)	2015	2014
Revenus des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire	1 230	961
Revenus des placements à taux variable	202	484
Revenus des placements obligataires	2 229	2 307
Amortissement des obligations (note 21)	(727)	(1 085)
Divers	108	4
Produits de placement de l'exercice clos au 31 décembre	3 042	2 671

Les placements obligataires sont comptabilisés à leur juste valeur à leur date d'acquisition (correspondant à leur valeur nominale plus décotes, surcotes, intérêts courus et frais de transaction, le cas échéant). Ils sont ensuite enregistrés à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. La différence entre le coupon et le taux d'intérêt effectif est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique 'Amortissement des obligations'.

10. Charges financières

(en milliers d'USD)	2015	2014
Frais de gestion sur emprunt IDA	70	81
Autres charges financières	13	11
Charges financières de l'exercice clos au 31 décembre	83	92

L'ACA paie des frais de gestion sur le montant principal restant dû à un taux annuel de ¾% sur l'emprunt IDA (note 25).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

11. Pertes de change

(en milliers d'USD)	2015	2014
Gains de change sur emprunt IDA (note 25)	429	625
Autres pertes de change	(621)	(657)
Pertes de change de l'exercice clos au 31 décembre	(192)	(32)

L'emprunt IDA (note 25) a été émis et est payable en Droits de Tirages Spéciaux (DTS) et est converti en USD au taux de change en vigueur à chaque clôture.

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'USD)	2015	2014
Disponibilités et trésorerie	9 614	9 129
Dépôts auprès des institutions financières	20 030	17 690
Instruments du marché monétaire	24 709	36 509
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	54 353	63 328

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par devise des dépôts à terme et des instruments du marché monétaire :

	2015		2014	
	Montant (en milliers d'USD)	Taux d'intérêt moyen pondéré	Montant (en milliers d'USD)	Taux d'intérêt moyen pondéré
Dépôts à terme en USD	16 811	2,91 %	13 277	2,10 %
Dépôts à terme en EUR	3 219	3,77 %	3 463	3,26 %
Dépôts à terme en KSH	-	-	950	11,64 %
Dépôts à terme au 31 décembre	20 030	3,05 %	17 690	2,84 %
Instruments du marché monétaire en USD	24 709	1,17 %	36 509	1,34 %
Dépôts et instruments du marché monétaire au 31 décembre	44 739	2,01 %	54 199	1,83 %

Au 31 décembre 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluaient un montant de 2MUSD détenu par Chase Bank Kenya Limited. Cette banque a été placée sous administration judiciaire au 7 avril 2016 comme mentionné dans la note 30 sur les événements postérieurs à la clôture.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

13. Comptes fiduciaires de garantie

(en milliers d'USD)	2015	2014
Madagascar – Principal	900	450
Madagascar – Intérêts capitalisés	19	13
Comptes fiduciaires de garantie au 31 décembre	919	463

Les soldes des comptes fiduciaires de garantie représentent les fonds décaissés pour Madagascar détenus en attendant la finalisation de la restructuration juridico-financière par Madagascar, après quoi les montants figurant dans les comptes fiduciaires de garantie seront transférés sur un compte bancaire de l'ACA. La raison principale de la variation par rapport à 2014 est due au fait que l'une des banques dépositaires a, par erreur, remboursé les fonds qu'elle détenait en les transférant, le 31 décembre 2014, vers un compte bancaire de l'ACA. Depuis, l'erreur a été corrigée et les fonds ont été restitués auprès de la même banque dépositaire peu après le 31 décembre 2014.

La dénomination utilisée pour les fonds détenus dans les comptes fiduciaires de garantie est l'USD. L'ACA perçoit des intérêts sur ces comptes. Le taux d'intérêt effectif au 31 décembre 2015 était de 0,29% (contre 0,40% en 2014).

14. Créances et dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

(en milliers d'USD)	2015	2014
(a) Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance		
Créances nées d'opérations d'acceptation	6 038	5 037
Créances nées d'opérations de cession	134	75
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance au 31 décembre	6 172	5 112
(b) Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance		
Dettes nées d'opérations d'acceptation	1 184	971
Dettes nées d'opérations de cession	2 936	1 890
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance au 31 décembre	4 120	2 861

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

15. Autres créances

(en milliers d'USD)	2015	2014
Charges constatées d'avance	99	125
Dépôts	32	35
Prêts et avances aux employés	173	129
Intérêts courus	1 225	1 289
Autres	92	24
Total autres créances au 31 décembre	1 621	1 602

16. Provisions pour sinistres

(en milliers d'USD)	2015	2014
(a) Récupérations et Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres		
Récupérations & Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres au 1er janvier	(4 499)	(4 696)
Variation des sinistres cédés payés	30	9
Variation des provisions pour récupérations	(12 685)	978
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres à payer	(131)	(30)
Part des réassureurs dans la variation de provisions pour sinistres	(889)	(760)
Récupérations et Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres au 31 décembre	(18 174)	(4 499)
(b) Provisions pour sinistres		
Provisions pour sinistres au 1er janvier	9 801	8 795
Variation des sinistres payés	(1 025)	1 048
Variation de provisions pour sinistres à payer	5 691	(1 282)
Variation des autres provisions pour sinistres	1 529	1 240
Provisions pour sinistres au 31 décembre	15 996	9 801

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

17. Véhicules et équipements

(en milliers d'USD)	Véhicules à moteur	Ordinateurs et équipement de bureau	Mobilier et installations	Total
Au 31 décembre 2015				
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2015	148	602	558	1308
Acquisitions	28	97	-	125
Cessions et mises au rebut	-	(1)	-	(1)
Au 31 décembre 2015	176	698	558	1 432
Amortissement				
Au 1 ^{er} janvier 2015	120	464	541	1 125
Dotations aux amortissements de l'exercice	12	76	6	94
Amortissements sur éléments cédés ou mis au rebut	-	(1)	-	(1)
Au 31 décembre 2015	132	539	547	1 218
Au 31 décembre 2014				
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2014	148	486	538	1 172
Acquisitions	-	134	20	154
Cessions et mises au rebut	-	(18)	-	(18)
Au 31 décembre 2014	148	602	558	1 308
Amortissement				
Au 1 ^{er} janvier 2014	109	424	508	1 041
Dotations aux amortissements de l'exercice	11	58	33	102
Amortissements sur éléments cédés ou mis au rebut	-	(18)	-	(18)
Au 31 décembre 2014	120	464	541	1 125
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2014	28	138	17	183
Au 31 décembre 2015	44	159	11	214

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

18. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'USD)	2015	2014
Coût		
Au 1 ^{er} janvier	329	103
Acquisitions	92	226
Au 31 décembre	421	329
Amortissement		
Au 1 ^{er} janvier	127	92
Dotations aux amortissements de l'exercice	48	35
Au 31 décembre	175	127
Valeur comptable nette Au 31 décembre	246	202

Les immobilisations incorporelles représentent la valeur comptable des logiciels informatiques.

19. Autres actifs financiers (au coût amorti)

Ce sont des dépôts fiduciaires en USD auprès de diverses institutions financières, dont le rendement moyen est de 1,20% et l'échéance moyenne est de 14 mois.

20. Placements à taux variable (au coût amorti)

(en milliers d'USD)	2015	2014
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier	40 750	39 961
Nouveaux placements	13 600	17 250
Remboursements	(32 000)	(16 461)
Placements à taux variable au 31 décembre	22 350	40 750

Le taux d'intérêt effectif des placements à taux variable était de 1,46 % au 31 décembre 2015.

21. Placements obligataires (au coût amorti)

(en milliers d'USD)	2015	2014
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier	95 526	87 800
Nouveaux placements	43 599	32 616
Ventes et remboursements	(34 367)	(23 799)
Amortissement (note 9)	(727)	(1 085)
Variation des intérêts courus à l'acquisition	1	(6)
Total des placements obligataires au 31 décembre	104 032	95 526

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

21. Placements obligataires (au coût amorti) (suite)

Le tableau ci-après montre la ventilation par date de maturité et par valeur nominale des obligations:

Maturité	2015		2014	
	Valeur nominale (en milliers d'USD)	Pondération (%)	Valeur nominale (en milliers d'USD)	Pondération (%)
2015	-	-	25 924	27,5 %
2016	19 382	18,8 %	19 456	20,7 %
2017	24 310	23,6 %	26 210	27,8 %
2018	28 950	28,1 %	14 350	15,2 %
2019	19 382	18,8 %	5 792	6,2 %
2020	6 695	6,5 %	2 215	2,4 %
2021	4 265	4,2 %	215	0,2 %
Total au 31 décembre	102 984	100,0 %	94 162	100,0 %

Le tableau ci-après montre la maturité moyenne ainsi que le rendement moyen du portefeuille obligataire de l'ACA :

(en milliers d'USD)	2015	2014
Maturité moyenne du portefeuille obligataire	2,21 ans	2,05 ans
Rendement brut moyen du portefeuille obligataire	1,56 %	1,37 %

22. Autres dettes

(en milliers d'USD)	2015	2014
Charges encourues	513	616
Régime d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies à payer	-	106
Charges non techniques à payer	244	51
Commissions d'engagement et frais de gestion sur emprunt IDA	20	22
Autres dettes au 31 décembre	777	795

23. Subventions non acquises

(en milliers d'USD)	2015	2014
Subventions non acquises au 1 ^{er} janvier	555	601
Dépenses encourues	(99)	(46)
Subventions non acquises au 31 décembre	456	555

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

24. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

En 2015, le Conseil d'Administration de l'ACA a approuvé la mise en place d'un nouveau régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2011. L'ACA a donc comptabilisé un montant de 0.723 MUSD dans l'État de la situation financière correspondant à la valeur actuelle de l'obligation liée aux services rendus pendant l'exercice et des exercices antérieurs.

25. Dettes financières – Crédit de développement de l'IDA (Emprunt)

(en milliers d'USD)	2015	2014
Au 1 ^{er} janvier	9 938	10 713
Gains de change (note 11)	(429)	(625)
Remboursements	(189)	(150)
Dettes financières - Emprunt IDA au 31 décembre	9 320	9 938

En vertu de l'accord de crédit de développement entre l'IDA et l'ACA en date du 8 juin 2001, l'accord amendement l'accord de crédit de développement en date du 19 juillet 2005 et l'accord prévoyant l'amendement et la mise à jour de l'Accord du crédit de développement en date du 23 mars 2007, l'IDA a octroyé à l'ACA un montant de 7,2MDTS au titre du crédit de développement pour financer les charges de gestion de l'ACA. Ce montant inclut : (a) un crédit initial de 3,9MDTS et (b) un crédit supplémentaire de 3,3MDTS. Le montant total du crédit de développement d'un montant de 7,2MDTS a été versé dans sa totalité. Ce montant est remboursable par versements semestriels sur une période de 25 ans : (a) du 15 septembre 2012 au 15 mars 2036 pour le montant initial du crédit et (b) du 15 septembre 2015 au 15 mars 2040 pour le crédit supplémentaire.

26. Capital social

Conformément au Traité de l'ACA, l'ACA dispose d'un capital ouvert basé sur un capital nominal initial autorisé de 1 milliard d'USD divisé en 10 000 actions d'une valeur nominale de 100 000 USD; celles-ci sont disponibles pour souscription par les membres.

Chaque action entièrement souscrite par un membre représente un droit de vote lors d'une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire. Toutes les décisions émanant d'une Assemblée Ordinaire ou d'une Assemblée extraordinaire sont prises à la majorité simple des voix des membres présents et votants, sauf dispositions expresses contraires prévues par le Traité de l'ACA.

En 2015, l'ACA a enregistré une augmentation de capital de 0,9 M USD (2,3 MUSD en 2014) provenant de African Reinsurance Corporation, qui a souscrit 9 nouvelles actions en plus de l'action que cette société détenait déjà.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

26. Capital social (suite)

La ventilation du capital social émis et appelé au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

(en milliers d'USD)	2015		2014	
	Nombre d'actions	Capital appelé	Nombre d'actions	Capital appelé
Membre/Actionnaire				
Bénin	72	7 200	72	7 200
Burundi	153	15 300	153	15 300
RDC	192	19 200	192	19 200
Kenya	283	28 300	283	28 300
Madagascar	1	100	1	100
Malawi	172	17 200	172	17 200
Rwanda	87	8 700	87	8 700
Tanzanie	169	16 900	169	16 900
Ouganda	229	22 900	229	22 900
Zambie	169	16 900	169	16 900
Total États Membres	1 527	152 700	1 527	152 700
Kenya Reinsurance Corporation	10	1 000	10	1 000
Total Entités publiques	10	1 000	10	1 000
Banque Africaine de Développement	150	15 000	150	15 000
African Reinsurance Corporation	10	1 000	1	100
Atradius	1	100	1	100
COMESA	1	100	1	100
PTA Bank Limited	10	1 000	10	1 000
PTA Reinsurance Company	5	500	5	500
SACE SpA	100	10 000	100	10 000
Autres actionnaires	277	27 700	268	26 800
TOTAL ACTIONS	1 814	181 400	1 805	180 500

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

26. Capital social (suite)

La ventilation des primes d'émission se présente comme suit :

(en milliers d'USD)	2015			2014		
	Capital appelé	Valeur nominale attribuée	Primes d'émission	Capital appelé	Valeur nominale attribuée	Primes d'émission
État membre						
Bénin	7 210	7 200	10	7 210	7 200	10
Burundi	15 390	15 300	90	15 390	15 300	90
RDC	19 244	19 200	44	19 244	19 200	44
Kenya	28 315	28 300	15	28 315	28 300	15
Madagascar	100	100	-	100	100	-
Malawi	17 275	17 200	75	17 275	17 200	75
Rwanda	8 779	8 700	79	8 779	8 700	79
Tanzanie	16 971	16 900	71	16 971	16 900	71
Ouganda	22 937	22 900	37	22 937	22 900	37
Zambie	16 960	16 900	60	16 960	16 900	60
TOTAL	153 181	152 700	481	153 181	152 700	481

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

27. Entrées nettes de trésorerie relatives aux activités opérationnelles

(en milliers d'USD)	2015	2014
Profit global de l'exercice	4 663	3 439
Ajustements pour :		
Dépréciation - Véhicules et équipements (notes 8 & 17)	94	102
Amortissement - Immobilisations incorporelles (notes 8 & 18)	48	35
Amortissement - Placements obligataires (notes 9 & 21)	727	1 085
Gain sur cessions de véhicules et d'équipements	(1)	(18)
Gains de change - Emprunt IDA (note 25)	(429)	(625)
Variation du besoin en fonds de roulement		
Augmentation des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	(1 060)	(3 542)
Augmentation des autres créances (Augmentation)/Diminution des récupérations et de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	(19)	(369)
Augmentation des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(13 675)	197
Augmentation des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	723	-
Augmentation de la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises	(2 594)	(2 118)
Augmentation des frais d'acquisition reportés	(155)	(9)
Augmentation des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	1 259	1 798
(Diminution)/Augmentation des autres dettes	(18)	261
Augmentation des provisions pour sinistres	6 195	1 006
Augmentation des provisions pour primes non acquises	4 085	2 457
Augmentation des commissions cédées non acquises	770	376
Diminution des subventions non acquises (note 23)	(99)	(46)
ENTRÉES NETTES DE TRÉSORERIE RELATIVES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	514	4 029

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

28. Juste valeur des instruments financiers au coût amorti

Sauf indiquées dans le tableau ci-après, les valeurs comptables des autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont supposées être proches de leur juste valeur.

(en milliers d'USD)	2015	2014
Valeur de marché des obligations	103 770	95 696
Valeur comptable des obligations	104 032	95 531
(Moins-value)/Plus-value latente au 31 décembre	(262)	165

29. Informations relatives aux parties liées

(en milliers d'USD)	2015	2014
Rémunération des cadres dirigeants :		
- Salaires et autres avantages à court terme	948	927
- Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	115	113
- Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	262	-
Rémunération totale des cadres dirigeants	1 325	1 040
Administrateurs - jetons de présence & per diem	95	101
TOTAL DES TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC DES PARTIES LIÉES	1 420	1 141

30. Événements postérieurs à la clôture

Au 7 avril 2016, la Banque Centrale du Kenya a placé Chase Bank Kenya Limited sous administration judiciaire. La banque a ré-ouvert au 27 Avril 2016 sous la gestion de KCB, la plus large banque en termes d'actifs sur le marché bancaire kenyan. Par contre, le moratoire concernant certaines opérations n'a pas été levé. Au 31 décembre 2015, l'exposition de l'ACA sur cette banque s'élevait à 2MUSD et représentait moins de 1% de l'ensemble de ses actifs. A la date d'émission de ces états financiers, les informations disponibles n'étaient pas suffisantes pour permettre aux Administrateurs de déterminer si les dépôts détenus par cette banque seront recouvrables en totalité à leur date respective de maturité.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Gouvernance de la société

Comme il est décrit dans le Traité de l'ACA, l'organe décisionnel suprême est l'Assemblée Générale des actionnaires. La société est gouvernée par le Conseil d'Administration qui s'est réuni trois fois en 2015. Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de trois ans par l'Assemblée Générale, qui se réunit annuellement. Les mandats du Président et du Vice-Président peuvent être renouvelés par les membres du Conseil.

Les Administrateurs sont responsables de l'élaboration de la politique commerciale et opérationnelle de l'ACA. En outre, le Conseil d'Administration a créé les trois comités suivants pour mieux servir l'ACA:

- Le comité des finances et d'audit
- Le comité des risques du Conseil d'Administration; et
- Le comité des ressources humaines.

Les comités se réunissent séparément avant les réunions du Conseil d'Administration ou chaque fois que la situation l'exige. Chaque comité est guidé par ses propres termes de référence.

Comité des finances et d'audit

Ce comité assiste le Conseil d'Administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision et de contrôle en ce qui concerne l'intégrité de la situation financière de la société et de ses états financiers et la performance de ses commissaires aux comptes et de ses auditeurs internes. Il contrôle, de manière indépendante et objective, la procédure d'établissement des rapports financiers au sein de l'ACA ainsi que le système de contrôle interne. Il s'est réuni trois fois en 2015.

Comité des risques du Conseil d'Administration

Ce comité est chargé d'adopter la politique de gestion des risques et de déterminer les limites de tolérance aux risques de l'ACA pour atteindre ses objectifs stratégiques. Il a pour but d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques. Il s'est réuni deux fois en 2015.

Comité des ressources humaines

Il incombe au comité des ressources humaines de faire des propositions de politiques de ressources humaines

- incluant les conditions d'emploi
- en ligne avec les bonnes pratiques internationales. Il s'est réuni une fois en 2015.

Exercice d'évaluation de l'ACA par le Conseil d'Administration

En 2015, le Conseil d'Administration a retenu les services de Deloitte pour faciliter une auto-évaluation dont l'objectif était d'aider le conseil à continuer à jouer un rôle efficace d'agent du changement au sein de l'ACA, en améliorant ses structures de gouvernance, ses systèmes, ses processus et ses pratiques. Cet exercice a pris la forme d'auto-évaluations et d'évaluations par les pairs, qui ont été menées sur place par les membres du Conseil d'Administration et ont été facilitées par Deloitte. Le résultat général a été que l'ACA dispose d'un Conseil d'Administration est efficace.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Membres et Actionnaires actuels

L'adhésion à l'ACA est ouverte à tous les États membres de l'Union africaine, aux États non-africains, aux entreprises privées et autres institutions régionales et internationales.

États membres à part entière

(où l'ACA peut exercer ses activités)
(Au 31 décembre 2015)

Bénin
Burundi
République Démocratique du Congo
Kenya
Madagascar
Malawi
Rwanda
Tanzanie
Ouganda
Zambie

Autres membres

Banque Africaine de Développement
African Reinsurance Corporation (Africa Re)
Atradius (Gerling Credit Emerging Markets SA)
Kenya Reinsurance Corporation
Marché Commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
Banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe (Banque de la ZEP)
The PTA Reinsurance company (Zep Re)
SACE

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Israel L. Kamuzora
Président et Administrateur,
Tanzanie



Dr. Mathias Sinamenye
Administrateur, Burundi



Josephine Winnie Birungi
Administrateur, Rwanda



Arnaud Dornel
Banque Mondiale (Observateur)



H.E. Sindiso Ngwenya
Vice-président et Administrateur,
Actionnaires de classe D



Mohamed Kalif
Administrateur, Actionnaires de
classe E



Irene Kego Oloya
Administrateur, Ouganda



Daniel Stausberg
Administrateur, Actionnaires de
classe C



Gerome Kamwanga
Administrateur,
République Démocratique du Congo



Michael Creighton
Administrateur, Actionnaires de
classe D

NOT INCLUDED

Onésime Nduwimana
Administrateur suppléant, Burundi

Isaac Awuondo
Administrateur suppléant, Kenya

Robert Bayigamba
Administrateur suppléant, Rwanda

Basil Anthon Saprapasen
Administrateur suppléant, Tanzanie

Michael Olupot-Tukei
Administrateur suppléant, Ouganda

Gerard van Brakel
Administrateur suppléant,
Actionnaires de classe C

Corneil Karakezi
Administrateur suppléant,
Actionnaires de classe D

Rajni Varia
Administrateur suppléant,
Actionnaires de classe D

Dr. Kamau Thugge
Administrateur, Kenya

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ



Produits de l'ACA

Assurance-crédit

Cette assurance protège contre les risques de non-paiement. En outre, les titulaires de cette police peuvent obtenir des informations importantes sur des acheteurs, obtenir de meilleures conditions de financement, de l'aide en matière de recouvrement des créances, et apporter de la discipline dans la procédure de gestion de crédit.

Il existe deux types d'offres de crédits commerciaux :

1. Acheteurs multiples (WTO) - La facilité couvre l'ensemble du portefeuille d'acheteurs du client. Souscrite pour un an, elle couvre les ventes interentreprises dont les modalités de crédit vont jusqu'à 180 jours.
2. Acheteurs uniques (SO) - La facilité couvre un seul acheteur ou débiteur unique, mais elle est flexible quant

au type de transaction couverte. La période de crédit peut s'étaler sur un à cinq ans.

Prêteurs - L'ACA offre une protection contre le défaut de paiement des emprunteurs à l'égard de prêts ou d'autres facilités de crédit, qui inclut également une couverture contre les risques politiques pour les transactions transfrontalières.

Risques couverts

- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui refuse de payer ou qui est dans l'incapacité de payer pour cause d'insolvabilité
- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui ne paye pas pour cause de détérioration de sa situation financière
- Entreprise acheteuse/emprunteuse qui étend ses remboursements au-delà de la période convenue (défaut

de paiement prolongé)

- Éventuellement, acheteurs publics (institutions publiques).

Assurance Risques politiques / Investissements

Cette assurance protège les investissements, les projets, les biens et les contrats contre toute action ou inaction politique injustifiée d'un gouvernement, qui priverait le client de ses investissements ou des bénéfices et usages de ses propriétés, et qui engendrerait ainsi des pertes financières dans l'un des États membres de l'ACA. La police peut également couvrir les pertes dues à une guerre ou à des troubles civils.

Risques couverts

- Expropriation des biens
- Incapacité à convertir ou à transférer en dehors du pays des fonds locaux en devise librement convertible,

comme le dollar américain

- Interruption de l'activité commerciale ou dommage aux biens pour cause de guerre ou de troubles civils
- Violation du contrat par un gouvernement hôte
- Impossibilité d'exécuter le contrat, par exemple en raison de la résiliation unilatérale du contrat d'exploitation ou de la licence
- Défaut de paiement d'un gouvernement hôte ou de ses agences
- Défaut de paiement d'un gouvernement hôte suite à une sentence d'arbitrage
- Refus injustifié de la part d'un gouvernement hôte ou d'un organisme gouvernemental de rembourser une prestation, une offre, un acompte
- Embargos commerciaux, ou autres sanctions, imposés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies

Assurance contre la violence politique, le terrorisme et le sabotage

Cette assurance couvre les pertes financières résultant directement de violences politiquement motivées, ou d'actes de terrorisme ou de sabotage. L'ACA peut assurer le client directement, sur une base autonome ou par voie de réassurance.

Risques couverts

- Dommages matériels
- Pertes de revenus dues à l'interruption de l'activité commerciale
- Responsabilité civile

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Cautions

Ce produit protège les employeurs, notamment les agences gouvernementales et les entreprises sous contrat, et garantit que les contrats seront respectés conformément aux conditions contractuelles. Le rôle de l'ACA est de protéger les émetteurs de cautions (banques ou compagnies d'assurance) en émettant des contregaranties et en indemnisant l'émetteur au cas où la caution fait l'objet d'un appel et que la partie contractante se trouve dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations ou de rembourser l'émetteur.

Offres actuelles

- Garantie de restitution d'acompte
- Cautionnement de soumission
- Caution en douane ou en entrepôt
- Garantie d'exécution
- Cautions de maintenance et de retenue

Réassurance

La réassurance est une assurance qui couvre les compagnies d'assurances. Elle permet à l'assureur primaire d'accroître sa capacité et de partager la responsabilité en cas de perte. L'ACA offre ce produit aux compagnies d'assurance qui soutiennent le commerce dans un État membre.

Éligibilité

Risques politiques ou Réassurance

L'investissement/le projet doit être situé dans au moins un des États membres africains (visiter le site Web de l'ACA pour consulter la liste actualisée des États membres).

Assurance-crédit impliquant des transactions commerciales

- Le vendeur ou l'acheteur doit être situé dans un des États membres africains.
- Polices globales : l'ACA peut, sous certaines conditions, assurer des clients situés en dehors de ses États membres pour des risques eux aussi externes aux territoires des États membres.

Assurance-crédit impliquant des transactions de financement

- Le prêteur, l'emprunteur ou le projet doit être situé dans un des États membres africains de l'ACA (commerce national ou international).

Présentation de la demande

Remplir le formulaire de demande d'assurance, disponible sur le site Web de l'ACA, constitue la première étape du processus. Une fois la demande approuvée, nous émettons une indication non-contraignante (INC). Si le client juge acceptables les conditions générales de l'INC, nous lui demandons de remplir une demande de souscription à l'assurance, que nous étudions avec d'autres documents, y compris, le cas échéant, la note d'information environnementale (NIE). Dès réception de tous les documents, nous travaillons dès que possible à la souscription des contrats et des polices d'assurance. Pour remplir un formulaire de demande en ligne, visiter le site Web de l'ACA.

ABBREVIATIONS

ACA	Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
ACFG	Accord de compte fiduciaire de garantie
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFG	Compte fiduciaire de garantie
CGP	Comité de Gestion des Placements
CRI	Assurance-crédit
CRI-SO	Assurance-crédit -Single Obligor
CRI-WTO	Assurance-crédit -Whole Turnover
DCA	Accord de crédit de développement
DTS	Droit de tirage spécial
FAPA	Fonds d'assistance au secteur privé en Africain
IAS	Normes comptables internationales
IDA	Association internationale de développement
IFRS	Normes internationales d'information financière
PRI	Assurance risque politique
PRI/CRI	Polices combinées
S&P	Standard & Poor's
SE4ALL	Energie durable pour tous
UGT	Unité Génératrice de Trésorerie
VP&TS	Assurance Violence politique &Terrorisme et Sabotage

REMERCIEMENTS

Commissaire aux comptes

Deloitte & Touche
Waiyaki Way, Muthangari
P. O. Box 40092,
00100 – Nairobi, Kenya

Responsabilité éditoriale

Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique
Kenya Re Towers, 5th Floor, Off Ragati Road, Upperhill
P.O. Box 10620 G.P.O. 00100 Nairobi, Kenya
www.ati-aca.org
© 2015

Conception et réalisation

Leo Brands
Nairobi, Kenya
Tél. : (+254) 20 271 6630/1
Courriel : brands@leobrand.co.ke

Crédits photos

Emmanuel Jambo
Moses Mbitu
Sheila Ongas
Sherry Kennedy

Impression

Ramco Printing Works Ltd
Nairobi, Kenya
Tel. (+254) 722 513 109
Courriel : info@ramcoprinting.com

Information médiatique

Sherry Kennedy
Tél. : (+254) 20 272 6999
Portable : (+254) 714 606 787
Courriel : press@ati-aca.org



African Trade Insurance Agency

Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique

SIÈGE DE L'ACA

KENYA

Adresse physique : Kenya Re Towers, 5th Floor,
Off Ragati Road, Upperhill, Nairobi, Kenya
Adresse postale : P.O. Box 10620, G.P.O. 00100, Nairobi, Kenya
Tél. : (+254) 20 272 6999 / 271 9727
Portable : (+254) 722 205 007
Fax : (+254) 20 271 9701
Courriel : info@ati-aca.org

BUREAUX DE REPRÉSENTATION

TANZANIE

Adresse physique : Private Sector
House, 1er étage, 1288, Mwaya
Road, Msasani Peninsula
Adresse postale : P.O. Box 11313,
Dar es Salaam, Tanzania
Tél. : (+255) 22 260 1913 / 1938
Portable : (+255) 754 286 299
Fax : (+255) 22 260 2368
Courriel : tanzania@ati-aca.org

UGANDA

Adresse physique : Workers House,
9e étage, Southern Wing, Plot 1,
Pilkington Road
Tél. : (+256) 202 726 999
Portable : (+256) 776 996 999
Courriel : uganda@ati-aca.org

ZAMBIE & MALAWI

Adresse physique : Kwacha House
Annex, Cairo Road
Adresse postale : P.O. Box 31303
Tél. : (+260) 211 227 745
Portable : (+260) 978 778 545
Fax : (+ 260) 211 227 746
Courriel : zambia@ati-aca.org